



LES ARCS
ARGENS

**FORÊT COMMUNALE
DU MASSIF DES MAURES
VUE SUR LES ARCS**



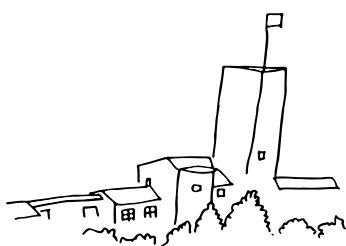
SOMMAIRE

5

PRINCIPE N°1

*Développer la ville
en maîtrisant son évolution*

*Responsabilité sociétale
Aménagements urbains
Travaux de rénovation énergétique
Habitat
Gestion écologique des espaces verts
Accessibilité et modernisation
Enfance et jeunesse
Sport
Événementiel
Pôle Senior
CCAS
Plan Local d'Urbanisme*



24

PRINCIPE N°2

Garantir la sûreté et la sécurité

*Police municipale
Police de l'environnement
Protection de la forêt
Gestion des eaux
Santé
Protection de l'enfance*

31

PRINCIPE N°3

*Valoriser le patrimoine,
développer l'économie,
L'agriculture et le tourisme
en respectant l'environnement*

*Zones économiques
Agriculture
Patrimoine et tourisme
CCAS
Plan Local d'Urbanisme*



38

PRINCIPE N°4

*Travailler ensemble pour faire
de notre commune un lieu où
chaque citoyen devient acteur de son
environnement et de son cadre de vie*

*Préserver les liens entre citoyens,
associations, élus et agents
Favoriser les actions citoyennes
Sensibilisation des plus jeunes à
l'environnement
Dispositifs d'aide*

*Finances et subventions
Expression libre*



ÉDITORIAL

Chères Arcoises, chers Arcois,

Nous voici à mi-mandat. J'ai souhaité vous présenter une revue faisant état des actions menées sur la base du programme que je vous avais présenté en 2020.

Je m'étais, avec l'équipe majoritaire, engagée à répondre à 4 grands principes fondamentaux se déclinant avec un impératif essentiel :

- Être des gestionnaires responsables, clairvoyants au regard des finances communales, proposant des actions ambitieuses mais réalistes et réalisables tout au long de la mandature, le tout sans augmenter les taux d'imposition.

La taxe foncière n'a pas bougé (sur la part fixée par la commune, les bases locatives sont augmentées par l'État).

Élus depuis 3 ans, nous avons avancé... Caminan... et quel chemin !

Sur chacun des 4 principes, vous pourrez juger du travail déjà fait, sans compter tout ce qui ne s'inscrit pas dans un programme et qui avance également.

Tout est toujours perfectible, mais je suis fière du travail effectué jusqu'à aujourd'hui par mon équipe et les agents de la commune.

Notre commune, je la vis 7 jours sur 7. Présente presque tous les midis dans nos restaurants, sur les manifestations, les assemblées générales, conseil d'écoles, conseil d'administration du collège. Mais aussi, sur des réunions avec nos partenaires, pour nos projets communaux, en RDV avec des habitants de la commune.

Je m'investis également beaucoup à l'agglomération. Vice-Présidente au développement durable et à la transition écologique, je porte le plan climat (PCAET), la labellisation TETE (Territoire engagé en transition écologique). Je préside ma commission sur des sujets élargis à l'économie circulaire (gérée par M. Dubois) et les déchets (Mme Dufour). Je suis porteuse du projet du PTE (pôle de transition environnemental). Je siége (à titre gracieux) au conseil d'administration des Cofor (communes forestières), AREVE (agence de rénovation énergétique du Var Est), SMA (Syndicat mixte de l'Argens), Syndicat mixte du Massif des Maures, etc. Je suis également trésorière de l'association des Maires du Var.

Tout cela pour vous témoigner de l'engagement qui est le mien, donner mon temps sans compter, et être avec tout cela présente pour mon, notre village.

Toutes les personnes qui viennent aux Arcs, de passage ou pour s'y installer me disent la beauté du village, le plaisir d'y vivre.

Profitons, ensemble, de ce beau territoire, et je peux vous assurer, que les élus de la majorité et moi-même, en associant des élus de la minorité qui souhaitent s'investir ponctuellement, allons continuer à œuvrer pour chacun de vous, pour chacun de nous. Venez nous rencontrer et échanger, nous sommes à votre écoute bien volontiers.

Bien à vous
Nathalie GONZALES

Directeur de la publication : Nathalie GONZALES

Conception et réalisation : Service communication, Emilie Grossi-Wagner, Creamania
Photos, illustrations - Tous droits réservés : Mairie des Arcs-sur-Argens, S. Fabret, Creamania
Reproduction même partielle interdite
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

Présentation de vos conseillers municipaux

Le trombinoscope



Nathalie Gonzales
Maire
Vice-présidente communautaire
Transition énergétique
et développement durable



Olivier Pommeret
1^{er} adjoint
Aménagement du territoire,
responsabilité sociétale et
transition écologique
Élu communautaire



Christine Chalot-
Fournet
2^e adjointe
Urbanisme
Élue communautaire



Christophe Faure
3^e adjoint
Entretien, maintenance
des bâtiments & réseaux
et sécurité



Geneviève Dibo
4^e adjointe
Action sociale CCAS,
aide à l'insertion
professionnelle
et à la formation



Frédéric Lamat
5^e adjoint
Finances, politique
d'achat et tourisme



Marie-Pierre Charles
6^e adjointe
Patrimoine historique
et culturel



Stéphane Huddleston
7^e adjoint
Vie locale, grands
projets et associations



Christelle Virquin



Christophe Melet
Développement
durable



Bouchra Eddadsi-
Barqane
Relations juridiques,
contentieux et action
publique



Philippe Cotte
Événementiel



Émilie Grossi-Wagner
Communication et
administration éco-
responsable



Laurent Bonzi
Patrimoine naturel
et agriculture



Sophie Bonnaud
Petite enfance



Léo Domergue
Animations



Nathalie Chalopin
Pôle seniors



Floris Grandvarlet
Développement des
outils numériques et
modernisation des
services



David Rolfi
Sport



Cindy Forterre-Rol



Pierre Kestemont
Pôle citoyenneté



Amélie Bourcet



Damien Lombard



Francine Dolla

Les élus de la minorité



Nicolas Datchy
Élu communautaire



Nadia Zegre



Julien Durando



Fabienne Lequenne



Christophe Chavernas

Principe n°1

Développer la ville en maîtrisant son évolution

Les actions ciblées dans le programme

Dans ce chapitre, de nombreuses actions visant à développer la ville en améliorant le cadre de vie, en menant aussi de grands travaux, et en gérant le quotidien lié à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire avec notre PLU.

➤ **Pour nos séniors**, création d'un pôle séniors, activités au Cepoun et mise en relation avec les plus jeunes, usage du minibus...

➤ **Pour nos jeunes**, une aide au financement du permis de conduire est apportée.

➤ **Favoriser la création de lieux publics**, embellir par des aménagements paysagers

Nos sites sont aménagés et ombragés par la plantation d'arbres. Les goudrons en pied de platanes ont été retirés pour y planter des plantes...Un projet est en cours pour l'aménagement des entrées de ville.

Une étude a été menée par le CAUE pour le réaménagement de la place du 11 Novembre.

➤ **Les parcs et espaces de loisirs**
Le P'Arcs de Loisirs a été pour cause de covid finalisé entre 2020 et 2021. La Balade en Réal a été connectée à la Vigne à Vélo en passant par le parc nature. Des arbres fruitiers ont été plantés et remplacent le jardin mellifère imaginé dans le parc.

L'espace Jauffred a été réaménagé et rénové avec une mise en autonomie énergétique des bâtiments. La toiture photovoltaïque sur la salle polyvalente permet de réduire la consommation sur les bâtiments communaux. La restructuration de la salle polyvalente est

en cours avec la création de nouveaux vestiaires, la restauration complète des anciens, la reprise de l'entrée et accès PMR.

Le projet de travaux de la future salle des fêtes a été réévalué en vue de la création d'un complexe de sports (salle polyvalente avec mur d'escalade niveau compétition) et salle des fêtes polyvalente. Le concours d'architecte est lancé cette année.

Des travaux de restauration de la salle des fêtes actuelle sont prévus.

➤ **Les établissements scolaires**
La climatisation des salles de l'école Vidal et au réfectoire de Jean Jaurès est installée. Reste 2 classes programmées à Vidal cette année.

Le système de dépose sécurisé a été mis en place avec la création d'une aire de dépose minute "bi-sou hop" à Jean Jaurès et Vidal.

Nous apportons un soutien aux établissements non financés par la commune : accompagnement dans la recherche de sites pour l'agrandissement du CFA, finalisation des négociations avec le Conseil Départemental pour le gymnase dont les travaux ont démarré depuis peu, signature d'une convention d'aménagement pour le rond-point des Bréguières avec le lycée Les Magnanarelles et partenariat pour la récupération des mégots des cendriers "de sondage".

➤ l'installation du panneau d'affichage numérique sera effectuée à l'occasion de la rénovation de l'avenue des 13 lorguais qui est prévue pour 2025.

➤ Nous subventionnons l'AUGAD

et participons à ses assemblées générales pour soutenir l'association dans ses démarches pour le maintien des guichets et du niveau de service de la gare.

➤ Pour poursuivre l'aide à la réhabilitation des logements vétustes, nous avons signé une OPAH-RU, défini 2 zones de préemptions foncières, voté pour la mise en place d'un permis de louer et sollicité des aides via notre inscription au programme "Petites Villes de Demain". L'Opération Façade a également été revue et étendue.

➤ La pratique du sport scolaire, associatif et les festivités ont été mis à l'honneur avec le label Terre de Jeux 2024 et les différentes activités réalisées, sans oublier la création du festival "Les Nuits du Réal"...

➤ De nouveaux espaces de stationnement complètent l'existant : sur l'avenue Nelson Mandela et en contre-bas du Clos du Réal et derrière Les Lavandières. Une nouvelle voie sera dédiée aux bus avec un arrêt de bus aménagé et un parking pour les bus de tourisme au bas du projet en cours sur le bd de la liberté. Un parking a également été aménagé à l'entrée de la Vigne à Vélo.

➤ L'avenue des 13 Lorguais se prépare une toilette pour 2025. Travail avec le CD propriétaire de la voie pour une rétrocession. Reprise totale de la RDN7 au pont de la gare. Études en cours.

➤ Le forage du Collet du Cyprès a été mis en service et les conduites d'eau au chemin des Contes ont été dilatées jusqu'au château d'eau.

Cadre de vie

Responsabilité Sociétale

Les engagements

L'équipe municipale a fait du développement durable une véritable colonne vertébrale de son programme électoral en ne proposant non pas un axe en particulier parmi d'autres mais en le déclinant sur tous les sujets. De la même manière, tous les élus sont impliqués dans la démarche de développement durable et 5 en particulier sont en délégation directe sur ces sujets : responsabilité sociétale, transition écologique, éco-responsabilité, développement durable, agriculture et handicap.

L'ensemble des actions mises en œuvre prennent en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Elles visent à améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant la qualité des services et infrastructures, comme les espaces verts, les transports, l'éducation, de la santé, de la culture, etc. Il s'agit également de renforcer la participation citoyenne, la solidarité, la cohésion sociale et le respect des droits de l'homme.

Afin d'associer le « *dire ce qu'on fait au faire ce qu'on dit* », il avait été proposé d'obtenir une labellisation en ISO 26000 sur la responsabilité sociétale, en prenant des engagements forts à tenir sous 3 ans auprès d'un organisme indépendant (Agence Lucie 26000 et Bureau Veritas).

Labellisation Lucie 26000

La labellisation Lucie 26000 obtenue en décembre 2021 par la commune a permis de s'engager auprès d'un organisme tiers indépendant, et donc des citoyens, sur 58 engagements (consultables sur le site de la ville) qui se déclinent en 245 actions. Près de 50% de ces actions ont été réalisées en 2 ans.

Les engagements en matière de développement durable ne se limitent pas à notre labellisation Lucie 26000. Tous les choix et réalisations portés par l'équipe municipale se sont à travers le prisme de la RSO avec, en support, la signature de différentes chartes.



Charte « Zéro déchet plastique »

Adoptée en 2021, elle s'intègre dans le label « *Une Cop d'Avance* » de la Région Sud. Cette charte a engagé la commune dans la mise en œuvre d'actions pour la diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage. Une part importante correspond à la sensibilisation du public (organisation de manifestations, publication d'articles, pose de plaques « *ici commence la mer* » au niveau du pluvial, etc.).



Ne rien jeter, ne rien vider, la mer commence ici

Charte « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé »

Adoptée en 2022 pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la diminution des déchets plastiques dans les milieux aquatiques.

La charte, qui comporte quinze mesures, a été initiée par la fondation Tara Océan, IAGF et Compagnie Nationale du Rhône.

La ville a déjà mis en œuvre certaines des mesures proposées : opérations de nettoyage des espaces publics et/ou berges, pose de plaques « ne rien jeter, ne rien vider, la mer commence ici » à proximité de plusieurs avaloirs du réseau pluvial...

26000 sur la responsabilité sociétale, en prenant des engagements forts à tenir sous 3 ans auprès d'un organisme indépendant (Agence Lucie 26000 et Bureau Veritas).

Charte de la Laïcité et de la Charte Européenne des Droits de l'Homme

Adoptée en 2022 sur une volonté de l'équipe municipale de promouvoir le principe de laïcité, reposant sur une culture de respect et de compréhension de l'autre, l'égalité et la liberté de conscience, en excluant catégoriquement toute violence et discrimination.

L'équipe municipale a souhaité également placer la personne au cœur de son action en adoptant la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Celle-ci reconnaît l'importance de promouvoir et partager les valeurs relatives au respect de l'individu, de sa dignité et de ses droits fondamentaux, ainsi que les principes de la démocratie et de l'État de droit : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice.



Remise de prix une Cop d'avance à Marseille

Labellisation « Territoire durable, une Cop d'avance »

En 2023, la commune des Arcs a reçu le label « *Territoire durable, une Cop d'avance* » niveau 3.

La Région Sud et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et du Logement), avec l'appui de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE), ont créé ce label pour valoriser et récompenser les collectivités qui s'engagent dans des démarches de développement durable.

Le jury nous a félicité sur :

- la rapidité de déploiement et de mise en œuvre de la démarche de développement durable de la commune, à travers notamment l'obtention des labels Lucie 26000 et Petite ville de demain ;
- la sollicitation de structures ressources pour créer des espaces de dialogue avec les habitants sur des projets concrets (CEREMA, CAUE...);
- la forte volonté politique en matière de développement durable, qui se manifeste tant en interne qu'en externe : signature des chartes des agents et des élus responsables, mise en œuvre des 58 engagements Lucie 26000, végétalisation des espaces publics, etc. ;
- le travail remarquable en matière d'écoresponsabilité de l'administration (formations des agents/élus, rénovation des bâtiments, réduction et suivi des consommations en ressources...);

- les efforts réalisés pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour construire et enrichir la démarche communale : avec les scolaires (label E3D, conventions de partenariat avec Agricampus Var), les habitants (Appel à projet citoyen), les entreprises et les associations, etc., ainsi que les actions de sensibilisation pérennes qui ciblent l'ensemble de ces acteurs.



Aménagements urbains

Un travail préalable d'ampleur et nécessaire conduit autour des espaces stratégiques du cœur de ville.

Repenser la circulation en cœur de ville

La réorganisation des flux et des espaces publics notamment en cœur de ville peut contribuer activement à la redynamisation du centre, à apaiser le cadre de vie de certains secteurs ou rues en permettant notamment de nouveaux modes de déplacement plus doux. Cette réorganisation permet également d'améliorer la qualité de la vie urbaine en ouvrant la possibilité de rénovation de certaines artères vieillissantes et contribue à la valorisation patrimoniale de la commune, à son attractivité commerciale, touristique et résidentielle.

Durant les années 2022 et 2023, la commune a missionné les équipes du CEREMA afin de conduire une étude et des recommandations permettant de répondre aux enjeux identifiés. Nous disposons désormais de plusieurs pistes permettant d'apaiser notre cœur de ville et de renforcer son attractivité.

Des premières actions ont déjà pu être réalisées, par exemple :

- Le rallongement de la « vigne à vélo » jusqu'à la gare ;
- La redirection de la plupart des flux d'autobus en périphérie immédiate du centre-ville vers l'avenue Mandela.

Bilan : davantage de tranquillité, de sécurité et moins de nuisances sonores en cœur de ville et la possibilité d'envisager plus aisément un réaménagement de nos espaces publics (notamment pour la rue de la République).

Consciente des aménagements qu'il reste à porter, la majorité en place avait anticipé cette redirection en négociant avec l'aménageur du terrain vague constructible situé à proximité du rond-point Mandela afin que ce dernier rende possible la création d'une voie réservée aux bus en entrée de ville accompagnée d'un grand abribus. Ces travaux seront conduits concomitamment à la réalisation du projet immobilier (2024) et aux travaux de création du futur parc public qui bordera le boulevard de la Liberté et permettra de conserver la perspective de vue depuis ce dernier vers la cité du Parage.

D'autres actions sont sur le point d'être engagées :

- Végétaliser et réqualifier l'avenue des 13 Lorguais en voie partagée entre les piétons, les vélos et les véhicules motorisés depuis la gare jusqu'au giratoire de la RD10 (route de Taradeau)
- Inverser le sens de circulation sur la place Paul Simon
- Changer le régime de priorité entre cette place et la rue de la République
- Sécuriser la circulation sur le plateau des Aires et y repenser la circulation.

Stationnement

La question du stationnement est au cœur de nombreux échanges entre les élus et la population. Les élus ont souhaité porter une étude traitant la question du stationnement en cœur de ville. Celle-ci met en évidence une offre en stationnement dense et équilibrée.

En effet, plus de 400 places de stationnement sont recensées sur le périmètre du centre-ville étant précisé que la majeure partie de l'offre de stationnement se localise à moins de 5 min à pied du cœur de ville.

Au sein de la consultation citoyenne réalisée en 2021, bien que 19 % des sondés précisent que le stationnement est l'élément qui leur manque le plus en centre-ville, lorsque le focus est réalisé sur les personnes stationnant leur véhicule en dehors de leur domicile, ce sont près de 60 % des sondés qui précisent stationner à moins de 250m (2 minutes) de leur domicile contre seulement 13 % estimant se garer à plus de 300m (+ de 2 minutes) de chez eux.

Bien que l'offre soit considérée comme suffisante, la commune reste consciente de l'enjeu que représente la question du stationnement. De nouveaux espaces ont été ouverts et 150 places supplémentaires ont été créées en cœur de ville, notamment en arrière-plan de la résidence des Lavandières, à proximité des cimetières communaux mais aussi aux abords de l'avenue Nelson Mandela.

Ces espaces de stationnement viennent compléter les deux espaces de stationnement communaux sécurisés dédiés spécifiquement aux résidents du cœur de ville et comptabilisant environ 80 places.

La commune travaille également au quotidien en partenariat avec les promoteurs privés afin d'accroître le nombre de places de stationnement créées par logement en allant au-delà de l'exigence réglementaire en vigueur car chaque place de stationnement supplémentaire permet d'éviter le report d'une voiture sur les espaces de stationnement public.

Enfin, le contrôle accentué des zones bleues en cours permettra d'assurer le respect de la rotation souhaitée sur le stationnement dédié aux commerces.

Pour rappel, les résidents peuvent utiliser la zone bleue pour y stationner la nuit en respectant les horaires dédiés. De même une personne PMR peut y stationner sans limite de temps. À venir une étude sur le stationnement à l'échelle de la commune.

Aménagement des places du centre-ville

Toujours dans une perspective de réaménagement global permettant de répondre aux grands enjeux de demain, la municipalité a souhaité travailler sur les questions du réaménagement à venir des places du Général de Gaulle et place Paul Simon mais également autour de la future rénovation des places du 11 novembre et Édouard Soldani. Pour autant, l'objectif poursuivi pour ces deux espaces demeure différent.

S'agissant des places du général De Gaulle et Paul Simon, l'étude de revitalisation conduite par la commune en 2021 a mis en exergue la nécessité de reconnecter ces 2 places afin d'ouvrir sur la cité médiévale du parage et d'y développer de nouveaux usages. Accompagnée par les équipes du CEREMA, la commune a pu lister un certain nombre d'actions qu'il conviendra de phaser et de mettre en œuvre.

En l'espèce, eu égard au caractère récent de ces 2 places, des aménagements frugaux seront privilégiés.

Concernant la place du 11 novembre et Édouard Soldani, l'étude conduite en partenariat avec le CAUE - organisme ayant accompagné la commune dans l'élaboration de sa nouvelle charte des devantures commerciales mais également dans la réalisation de sa nouvelle palette chromatique - a permis d'établir un pré-projet qui pourra servir de feuille de route dans le cadre du réaménagement global de la place qui devra nécessairement être envisagé à moyen terme eu égard à son caractère vieillissant.

Dans les deux cas, l'idée est ici de laisser plus de place aux surfaces désimperméabilisées ainsi qu'à la végétation permettant ainsi d'améliorer le cadre de vie pour les habitants tout en accordant une attention particulière aux nouveaux modes de déplacement et au maintien du stock de places de stationnement disponible.



Nouvel éclairage public boulevard des Moulins

Modernisation de l'éclairage public

La municipalité modernise l'éclairage public avec l'installation d'ampoules LED. Ces ampoules, économes en énergie et durables (environ 15 ans), sont désormais déployées sur une grande partie de la ville, réduisant ainsi notre impact environnemental.

Une gestion éco-responsable de l'éclairage des bâtiments publics a également été mise en place, avec une extinction la nuit pour la plupart d'entre eux. Les espaces publics, comme le P'Arcs de Loisirs, s'éteignent dès 20h, favorisant une utilisation judicieuse de l'énergie.

Les illuminations de fin d'année, majoritairement en LED, ont été installées avec soin. La municipalité réduit la période d'allumage, démontrant ainsi son engagement constant en faveur d'une consommation énergétiquement responsable.

En 2023, une convention a été signée avec le syndicat Territoire Energie 83 (anciennement Symielec) pour la gestion de tout le parc d'éclairage public.

Travaux de rénovations énergétiques et économies d'énergies

Pour chacun des bâtiments ayant bénéficié de travaux de rénovation énergétique, l'objectif fixé est une réduction de 30% de consommation d'énergie. Les quatre chantiers de rénovations énergétiques des

bâtiments communaux intègre l'amélioration de l'isolation des murs, des combles, le remplacement des menuiseries ou encore la mise à jour des systèmes de chauffage.

École maternelle Jean Jaurès **Coût : 210 000 €**



Isolation de l'intégralité du bâtiment, changement des rideaux et équipement de climatisation.

Château Morard **Coût : 271 000 €**



Rénovation globale du château Morard : isolation par l'extérieur, changement des menuiseries et installation de climatisation

Hôtel de Ville-Poste **Coût : 639 000 €**



Isolation de l'Hôtel de Ville par l'intérieur et l'extérieur

Ecole Hélène Vidal **Coût : 50 000 €**



Installation de climatisation

Déploiement de panneaux photovoltaïques

La salle polyvalente a été équipée en 2023 de panneaux photovoltaïques. La production est réalisée en autoconsommation collective et permet d'alimenter en journée une partie des bâtiments communaux, en comptant la salle polyvalente : Château Morard, Dojo, école Hélène Vidal ou encore la crèche multi-accueil le Greou. Une étude est en cours pour le déploiement de nouveaux panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur les toitures de nos bâtiments. À ce jour, 75 Kilowatt-crêtes ont été installés.



Installation de panneaux photovoltaïques : auto-consommation collective (avec des bâtiments publics)

Des routes entretenues et qui évoluent pour intégrer les nouveaux besoins, c'est notre engagement en matière de mobilité pour tous.

Dans notre commune, la sécurité et le confort de nos résidents sont importants, et notre action en matière d'entretien des routes en témoigne. Avec un réseau routier bien entretenu, nous assurons à chacun un voyage sans encombre, que ce soit pour se rendre au travail, à l'école ou tout simplement pour profiter des infrastructures locales.

Chaque année, nous investissons de manière significative dans la maintenance et la rénovation de nos routes. De la réparation des nids-de-poule à la réfection des chaussées, en passant par le marquage routier et la signalisation, notre équipe dédiée travaille sans cesse pour garantir des routes sûres et praticables à tous nos usagers.

Mais notre engagement va au-delà de la simple maintenance. Nous sommes également attentifs aux besoins de nos citoyens, en tenant compte de leurs retours et de leurs préoccupations concernant les mobilités. C'est ainsi que nous faisons évoluer nos routes pour aussi intégrer les nouveaux modes de déplacements.

Ensemble, nous construisons un environnement routier qui favorise la mobilité, la sécurité et le bien-être de chacun.

Rappelons que le respect des limitations de tonnage permet de moins dégrader nos routes.

2,2 millions d'euros investis depuis 2020

Habitat



Conformément à l'engagement pris devant les citoyens, les élus de la majorité ont porté plusieurs actions majeures en faveur de la réhabilitation des logements vétustes en centre-ville. Si construire est devenu une obligation de la loi SRU pour proposer le nombre de logements sociaux qu'elle impose, la volonté de la commune est surtout de rénover l'existant.

Rénovation à l'échelle d'immeubles

La SAIEM intervient en tant que partenaire de notre commune afin de l'accompagner dans des opérations de rénovation d'immeubles dont elle est propriétaire ou non. C'est ainsi que la SAIEM est en cours de réhabilitation de trois immeubles (2 immeubles publics situés rue de la Motte et 1 immeuble privé situé rue Pasteur) qui donneront lieu à la création de 5 logements. Les travaux de sécurisation, de désamiantage et de démolition ont déjà eu lieu. En 2024, les travaux restants devraient être finalisés.



Immeuble acquis par la commune pour une rénovation totale

Rénovation à l'échelle d'îlots

L'EPF PACA accompagne la commune pour l'acquisition, la rénovation et la revente d'îlots en cœur de ville. Deux conventions d'intervention foncières (CIF) ont déjà été signées entre la commune et l'EPF PACA :

Le secteur dit « îlot République » couvrant une superficie totale d'environ 677 m², et situé en cœur de ville entre la rue de la République, la rue Antoine Truc et la rue de la Motte. Des immeubles sont déjà acquis.

Le secteur dit « ST-ROCH/LIBERTÉ » couvrant une superficie totale d'environ 4 800 m², et situé en centre-ville entre le boulevard de la Liberté et le nouveau quartier Saint-Roch, désormais accessible depuis l'Avenue Nelson Mandela.

Réhabilitation des immeubles privés

En parallèle des initiatives publiques, les élus ont également travaillé au renforcement de l'accompagnement (notamment financier) dédié aux propriétaires de logements anciens, vétustes et ou insalubres compris en cœur de ville.

Avec le programme Petites Villes de Demain (PVD), la commune des Arcs a souhaité que soit mis en place au sein du périmètre cœur de ville un dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, appelé dispositif « OPAH RU ».

Ce dispositif correspond à une action déployée sur 5 ans, visant la réhabilitation des logements anciens (immeubles et maisons individuelles privés) situés dans un périmètre défini. Il permet notamment d'obtenir des aides financières publiques pour les travaux engagés et dispense un suivi technico administratif gratuit assuré par un cabinet spécialisé spécifiquement désigné.

Toujours dans un objectif de lutte contre le mal-logement, la commune souhaite profiter de la mise en place de l'OPAH RU afin d'instaurer, notamment en cœur de ville, le permis de louer.

Il s'agit d'un dispositif qui vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné, soit à faire une déclaration préalable à la mise en location, soit à demander une autorisation de mise en location.

La signature de la convention PVD par notre commune a permis l'entrée de cette dernière au sein de ce que l'on appelle une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui rend éligible au dispositif « Denormandie » les immeubles situés en cœur de ville.

Ce dispositif « Denormandie » correspond à une aide fiscale pouvant aller jusqu'à 21% du prix du bien dans le cadre d'un investissement locatif. Il est destiné à encourager la rénovation de logements anciens.

Encore une fois, les actions portées par la majorité en place visent à apporter aux arcois et arcoises le maximum de moyens afin de leur permettre de rénover leur bien.

Quelques explications sur la loi "SRU"

Vous n'êtes plus sans savoir que notre ville fait partie des communes qui doivent disposer d'ici 2025 de 25% de logements sociaux conformément à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain dite « SRU ».

C'est ainsi que plusieurs logements ont été construits et continuent d'être construits en centre-ville afin de répondre aux besoins mais également aux objectifs fixés par les services de l'État (Colinettes I et II, St Roch, les Laurons, les lavandières...).

Pour chaque projet de construction, la municipalité s'est toujours attelée à garantir la mixité sociale à l'échelle de



Une partie du quartier Saint-Roch sera dévolue à du commerce, ou des professions libérales

l'immeuble ou à l'échelle d'un quartier comme cela est le cas par exemple pour le nouveau quartier Saint-Roch ou une partie des immeubles est dédiée au logement locatif social tandis qu'une autre partie relève de l'accès libre.

Bien que consciente de l'enjeu d'atteinte du taux de 25%, notre commune fait le choix de ne pas se borner à une approche purement quantitative. En effet, l'accroissement massif du nombre de logements sans autre considération telles que l'adéquation au besoin existant, la mixité sociale ou le nécessaire réinvestissement du cœur ancien dans le cadre d'une politique globale de revitalisation de son territoire pourrait avoir un effet contre-productif.

La municipalité a donc choisi d'associer la première stratégie visant la « quantité » et la « mixité sociale », à une seconde stratégie foncière basée sur « le réinvestissement du cœur de ville », « la réhabilitation » et « la mixité sociale ».

La commune a également proposé de signer avec les services de l'État un contrat de mixité sociale au sein duquel elle explique la stratégie qu'elle poursuit, les actions de réhabilitation du cœur de ville envisagée ainsi que les efforts qu'elle consent à réaliser.

Bien qu'ayant défendu cette stratégie qu'elle estime juste et nécessaire, les services de l'État ont tout de même décidé d'inscrire la commune sur la liste des villes carencées pour défaut de réalisation des objectifs chiffrés arrêtés.

Ce terme signifie que la commune voit son amende annuelle pour non-atteinte du taux de 25% (représentant actuellement environ 150 000 euros) augmenter de 58%.

De plus, l'arrêté préfectoral de décembre 2023 prive la commune de son droit de préemption. Ainsi, la commune perd en partie la maîtrise de son urbanisation au profit des services de l'État.

Néanmoins si la commune a conscience de la nécessité de créer du logement, la problématique des logements sociaux ne peut se résumer en adéquation mathématique sans tenir compte des réalités et des contraintes locales.

Gestion écologique des espaces publics

La commune est engagée depuis de nombreuses années dans une gestion écologique de ses espaces.

« Zéro phyto »

L'étude des sols a mis en évidence quelques améliorations à apporter dans la gestion horticole, notamment aux cimetières, pour atteindre nos objectifs de gestion écologique durable.

Depuis 2020, de nouvelles plantations ont donc été effectuées pour répondre à ces objectifs : mur végétal, plantes tapisantes renforcées d'un paillage.

Les variétés choisies conviennent parfaitement à notre climat et à la nature des sols ; leur adaptation à cet environnement est facilitée par la petite taille des semis.

Le besoin en ressource est négligeable, avec seulement 6 à 11 arrosages par an.

Fauchage raisonné

Les bordures de route et espaces publics sont entretenus de façon raisonnée. Il s'agit de respecter le cycle de vie des espèces végétales tout en garantissant la sécurité des automobilistes pour les bordures de route.

Trois zones où la fauche est pratiquée différemment ont été définies. Celle-ci débute en général en juin pour se terminer à l'automne, à la fin du cycle de vie du végétal.

Grâce à cette pratique, de nombreuses espèces repeuplent aujourd'hui notre ville, et les écosystèmes terrestres et aquatiques sont préservés.

L'élagage des arbres est réalisé moins souvent, tous les 3 ans. Cette nouvelle pratique présente des avantages pour la biodiversité et la santé de l'arbre. L'arbre moins taillé ou laissé en port libre (dès que possible, selon leur emplacement) le rend plus fort face aux maladies et parasites.



Fauchage raisonné



Revégétalisation en ville

Végétalisation de la ville

Dans le cadre de l'appel à projet « Arbres en ville », 180 arbres fruitiers et ornementaux ont été plantés. À terme près de 300 arbres, dont au moins la moitié en centre-ville, contribueront à la réduction de la température en centre-ville.

Après la réalisation des premiers travaux de désimperméabilisation de l'Avenue Jean Jaurès et du Boulevard Gambetta par les services techniques de la ville en 2022, 30 essences d'arbres différentes ont été plantées.

Conformément à la réglementation, les places de parking accolées aux passages piétons ont été supprimées ; la commune a choisi de les remplacer par des espaces végétalisés. Des arbres ont aussi été plantés pour remplacer les bornes blanches installées à proximité des entrées des garages privés et de la rue Camille Pelletan.

En 2023, 95 arbres supplémentaires ont été plantés, notamment dans la balade en réal Max Carzoli et au groupe scolaire H. Vidal.

Les espèces plantées sont adaptées à notre climat et à leur espace de plantation. En végétalisant le centre-ville, nous créons des trames vertes qui participent au maintien de la biodiversité et à notre confort avec des espaces plus ombragés.

Accessibilité et modernisation

Par le développement de l'accessibilité de ses services et leur modernisation, la commune améliore l'accès et la qualité des services rendus aux citoyens. Cela passe par des travaux pour une mise en conformité des espaces à tous les publics, et de la modernisation numérique visant à renforcer la présence en ligne de la commune, à simplifier les démarches administratives et à offrir de nouveaux services.

Travaux d'accessibilité

L'accessibilité de l'espace et des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite ou encore les parents avec poussette, est non seulement une obligation, mais aussi une préoccupation de longue date pour la commune. Nous poursuivons les actions en ce sens.

Hôtel de Ville

Entre décembre 2020 et février 2021, des travaux mis en œuvre ont permis la création d'une passerelle sécurisée par un garde-corps et d'un ascenseur, dans les règles de l'art du cheminement pour personne à mobilité réduite. Le trottoir côté poste a lui aussi été modifié pour permettre aux personnes à mobilité réduite de le franchir.

Le chaussidou des Laurons

Dans le cadre du Schéma Directeur du Déplacement Durable Intercommunal, la communauté d'agglomération et la commune s'associent pour interconnecter les voies douces et favoriser les déplacements « durables » à grande échelle. C'est ainsi qu'un nouveau mode de circulation a été créé sur l'Avenue des Laurons. Le chaussidou des Laurons permet, à présent, aux piétons de se déplacer sur une voie sécurisée et favorise la circulation des véhicules légers, les rendant prioritaires sur la route.



Le Chaussidou



Le portail famille

Depuis 2020, la mairie a mis en place un outil incontournable pour simplifier votre quotidien : le « Portail Famille ». Il offre la possibilité de gérer toutes les inscriptions des enfants à distance, que ce soit pour les inscriptions scolaires, la cantine, l'ALSH, ou encore le périscolaire. En plus de cela, il permet de régler les factures de ces services en toute simplicité, sans avoir à se déplacer. Un gain de temps appréciable.

La mairie s'engage à faciliter votre vie quotidienne en mettant à votre disposition des solutions modernes et accessibles. Le Portail Famille en est la preuve concrète.

Label « École Numérique PACA »

Dans le cadre du plan France Relance et de l'appel à projet « Numérique aux écoles », la commune a reçu un financement de 35 577€, soit 70 % du coût de l'équipement (plus de 50 000€).

Grâce à cette opportunité, l'année 2022 a vu les écoles élémentaires se moderniser grâce à l'acquisition de divers équipements. Ces investissements, conjugués aux efforts déployés par nos équipes communales, ont été couronnés par l'obtention du label « Écoles Numériques PACA », délivré par l'AMF (Association des Maires de France) et la Région Académique PACA.

Parmi les acquisitions réalisées, nous comptons des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs pour des projections qui peuvent évoluer vers de la VPI (vidéoprojection interactive), des systèmes de sonorisation en accompagnement, des tablettes pour la mise en place d'ateliers numériques en classes mobiles, et des ordinateurs pour renouveler l'équipement des enseignants. Une nouvelle plateforme collaborative (ENT) avec de nouvelles fonctionnalités a également été mise en place pour faciliter les échanges parents-enseignants.



Tableaux blancs et système de vidéoprojection aux écoles à la rentrée

Au total, ce ne sont pas moins de 13 classes à l'école Jean Jaurès et 7 classes à l'école Hélène Vidal qui ont pu bénéficier de ces acquisitions. Soit plus de 400 élèves.

Enfin, le réseau informatique des écoles est passé de l'ADSL à la fibre cette même année, permettant ainsi aux écoles de profiter d'une bien meilleure qualité de réseau internet qu'auparavant.

Le déploiement de la communication

La communication est au cœur de cette mandature. Elle est essentielle pour vous offrir un accès aux actualités communales et réglementaires. Pour cela, depuis 3 ans nous avons élargi nos supports de communication. Une refonte totale du site pour une meilleure accessibilité.

Chaque jour (ou presque) une information communale vous est donnée par le biais de supports numériques. Si nous utilisons la page « Facebook » de la ville (@villelesarcsurargens) pour vous transmettre des informations, nous tendons également à utiliser d'autres réseaux comme « Instagram » et « Youtube » pour pouvoir échanger avec un public plus varié.

Avec la création du festival « Les Nuits du Réal », nous avons ouvert une page Facebook et un profil Instagram où vous pourrez trouver toutes les informations utiles sur l'ensemble des éditions.

Le site internet de la ville s'est refait une beauté en 2022. Une refonte totale du site pour une meilleure accessibilité. Il est à présent « responsive », s'adaptant automatiquement au support utilisé (smartphone, tablette, ordinateur) et intègre un module qui permet de sélectionner ses propres critères pour favoriser la lecture : augmentation/diminution du contraste, de la taille, changement de police, de la couleur, etc.

Aussi, nous y avons intégré l'ensemble des revues et « Caminan » pour que chacun puisse consulter les engagements et les actions de la commune de façon synthétique, d'année en année.

Cette année, la lettre d'information numérique de la ville a été réactivée. Renommée « L'actu Arcoise », elle est envoyée chaque début de mois avec :

- Le dernier Petit Journal (agenda mensuel)
- Un focus sur quelques actualités
- Les prochains événements à venir
- Un dossier d'actualité à la une.

Toutes les lettres d'informations pourront être consultées sur le site de la ville.

→ Abonnez-vous sur le site de la ville : mairie-les-arcs-sur-argens.fr.

Le format numérique n'exclut en rien le format papier, toujours essentiel pour garantir un égal accès à l'information. Ainsi, un agenda mensuel et deux magazines d'informations générales « Caminan » et « Revue municipale » sont édités. L'affichage des événements communaux et la distribution de flyers aux commerçants qui les acceptent sont également maintenus.

L'équipe municipale souhaite installer un panneau numérique d'information. L'emplacement envisagé est le carrefour du pont de la gare qui permettra autant aux Arcois qu'aux visiteurs de prendre connaissance des actualités et réglementations en cours sur la commune.

L'installation du panneau devrait s'effectuer à l'occasion de la requalification de l'avenue des 13 lorguais. Le panneau d'information devra se conformer à notre démarche de sobriété énergétique et avoir un minimum d'impact pour les résidents lié à la pollution lumineuse.

Enfance et jeunesse

Épanouissement des « Jeunes Pousses » au Greou Une action municipale engagée dans le développement de nos Tout-Petits !

Au cœur de notre engagement en faveur de la petite enfance, la crèche Le Greou rayonne comme un véritable jardin d'éveil et de croissance pour nos « jeunes pousses ». Avec ses 24 places en accueil régulier ou occasionnel, et une place d'urgence, cette institution chère à notre commune incarne notre dévouement envers le bien-être et le développement harmonieux de nos tout-petits.

Sous le regard bienveillant d'une équipe entièrement diplômée et compétente, composée de 8 professionnelles de la petite enfance, nos enfants évoluent dans un environnement sûr et stimulant, où chaque minute est dédiée à leur épanouissement.

Le fonctionnement de la crèche est régulièrement contrôlé par la PMI et la CAF, qui sont des partenaires privilégiés de la mairie sur la petite enfance.

Éveil et développement

Tout au long de l'année, l'équipe organise des ateliers thématiques qui favorisent l'éveil et le développement. Eveil intellectuel, émotionnel, sensitif, développement de la motricité et de la motricité fine... Chaque atelier est finement étudié pour répondre aux besoins de nos petits protégés. À l'occasion des semaines nationales (petite enfance, semaine du goût...) notamment, et le plus souvent possible, les parents sont invités à partager des moments privilégiés avec leurs enfants : cuisine, musique, lecture...

Par ailleurs, la crèche Le Greou s'ouvre également sur la communauté locale. Des moments intergénérationnels, tels que les rencontres avec les membres



Atelier découverte à la crèche

du Cepoun, enrichissent l'expérience des enfants en leur offrant des interactions significatives avec les aînés.

Un équipement renouvelé pour un environnement propice au bien-être

Enfin, notre engagement se traduit également par des investissements dans le renouvellement de l'équipement, garantissant ainsi des installations modernes et sécurisées pour nos 'jeunes pousses'.

De la rénovation des espaces à langer aux acquisitions d'électroménager et de mobilier ergonomique, nous veillons à ce que nos tout-petits évoluent dans un cadre adapté à leurs besoins en constante évolution. Depuis 2020, la commune a investi plus de 71 000 €.

Ensemble, nous cultivons un environnement propice à l'épanouissement de nos 'jeunes pousses', semant ainsi les graines d'un avenir prometteur pour notre ville.

*« Jeunes pousses » ou « Greou » en provençal.

L'Engagement municipal au service de l'Éducation de nos enfants

Dans notre commune, l'éducation est une priorité absolue, et notre action municipale en témoigne.

1,1 Million d'euros ont été investis depuis 2020 pour offrir les meilleures conditions d'éducation possibles dans nos écoles. Nous avons isolé et climatisé des classes, changé les menuiseries, refait la cour, repeint les classes, refait le sol du gymnase, déployé des classes numériques, etc. La liste de chantiers est longue. Elle reflète notre engagement.

Donner les meilleures conditions aux élèves, c'est aussi soutenir une variété d'initiatives visant à enrichir le quo-

tidien de nos écoliers. Tous les ans près de 100 000 € sont alloués aux écoles pour financer des classes transplantées, des sorties éducatives, le transport, ainsi que l'acquisition de fournitures, de documentations diverses et de petit mobilier, assurant ainsi un environnement éducatif de qualité.

Partir en classe transplantée favorise la découverte du monde

Chaque année, nous soutenons les classes transplantées,

offrant aux élèves des opportunités uniques d'apprentissage en dehors de l'environnement traditionnel de la salle de classe. En 2023, l'école Hélène Vidal a eu l'opportunité d'emmener 6 classes en classe transplantée à Saint Léger les Mèlèzes. De même, en 2022, l'école Jean Jaurès a bénéficié de notre soutien pour une classe verte à Valdeblore. Ces expériences enrichissantes contribuent à l'épanouissement personnel de nos élèves.

Une cantine de grande qualité, des prix accessibles : Notre politique de restauration scolaire au service des familles

Dans notre commune, nous croyons fermement que chaque enfant mérite un repas sain et équilibré, quel que soit son statut socio-économique. C'est pourquoi nous avons mis en place une politique de cantine scolaire qui garantit à la fois la qualité des repas et des prix abordables pour les familles.

Exiger de la qualité dans l'assiette est notre priorité, mais cela ne signifie pas que nous négligeons l'accessibilité financière. Avec un coût moyen de repas pour la mairie estimé à 9 €, nous nous engageons à maintenir des tarifs avantageux pour les familles. En effet, nos familles ne paient même pas la moitié de ce coût, bénéficiant ainsi d'un accès abordable à des repas nutritifs et équilibrés pour leurs enfants.

En septembre 2023, notre cuisine centrale a été labellisée Ecocert de niveau 1, reconnaissant nos efforts pour une restauration collective durable. Avec un engagement envers le bio, les produits locaux, la qualité nutritionnelle et la réduction du gaspillage, nous assurons aux enfants des repas sains et équilibrés qui favorisent leur concentration et leur développement.

Depuis janvier 2024, la ferme maraîchère communale de Saint Jean fournit la cuisine en légumes 100% bio ! Une belle adaptation et une grande créativité de la part de nos cuisiniers pour varier les menus tout en travaillant avec des légumes de saison et selon les récoltes du jour...

Plus de 90% des élèves restent manger à la cantine ! Un vrai succès !

Poursuivre la pédagogie hors temps scolaire

Par ailleurs, notre action éducative ne se limite pas aux heures de classe. Les équipes de l'ALSH concoctent des activités au service des enfants et de leur épanouissement autour de thématiques variées favorisant la découverte et l'apprentissage. Ces animations sont formalisées dans un « projet pédagogique » qui est revu pour chaque période. Le programme élaboré ne propose pas seulement des jeux. Il s'intègre dans les sujets actuels et fondamentaux de la vie citoyenne : sensibilisation au handicap, pratique sportive, éveil à la nature... L'ALSH est d'ailleurs labellisé Centre A'Ere depuis 2021 grâce à la mise en place d'actions en faveur de l'environnement.



Sortie escalade avec le Club Ados

Enfin, le Pôle Ados incarne notre engagement envers les jeunes de notre commune. Depuis sa mise en place, le pôle ne désemplit pas ! Et pour cause, à chaque période de vacances de nombreuses sorties éducatives et sportives sont organisées. Le développement personnel de l'adolescent et la cohésion de groupe sont au cœur des programmes élaborés par les équipes. Rafting, accrobranche, karting, spéléologie, plongée sous-marine... Trois séjours sont proposés chaque année : 1 séjour au ski pendant les vacances d'hiver, et 2 séjours en camping pendant les vacances d'été.

On aimerait (presque) redevenir ados...

Ces initiatives témoignent de notre détermination à offrir à chaque enfant et adolescent de notre commune les meilleures opportunités pour réussir et s'épanouir.

28 agents communaux sont déployés dans les écoles pour accompagner plus de 650 élèves

Une journée type aux écoles : Lancement de la cuisine dès 5h30, le ménage dès 6h00, l'accueil périscolaire dès 7h30, la gestion des classes de maternelle avec les ATSEM à l'ouverture des classes, la gestion de la pause méridienne par nos agents ALSH, la poursuite du ménage en journée, puis à nouveau l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h30, et pour finir la fin du ménage.

Cette masse salariale de 1,3 M d'euros est la plus importante de la commune.

Excellence sportive : La municipalité trace la voie avec des investissements sportifs majeurs

La politique sportive de notre municipalité reflète notre engagement inébranlable envers le bien-être et l'épanouissement de nos citoyens.

Avec une vision ambitieuse, nous avons déployé d'importants investissements dans le domaine du sport, offrant ainsi à nos sportifs arcois des infrastructures modernes.

En collaborant étroitement avec les clubs sportifs et les associations locales, nous créons un environnement propice à l'excellence sportive pour nos 1739 licenciés, où chaque individu, quels que soient son âge ou son niveau, peut réaliser son potentiel.

Un nouveau chapitre à la salle polyvalente : Des installations de premier ordre pour les Footballers et les Basketteurs !

Notre municipalité s'est lancée dans la création de nouvelles installations sportives destinées à élever le confort des footballeurs et des basketteurs locaux. Avec la construction de vestiaires supplémentaires, un bloc sanitaire, et un sas d'entrée à la salle multisport, ainsi que la réhabilitation des structures existantes de la salle polyvalente, nous redéfinissons les normes en matière de facilité d'accès et de confort pour nos sportifs.

Ces investissements de pointe, d'une superficie totale d'environ 145 m², ne se limitent pas à l'amélioration des infrastructures, mais témoignent également de notre engagement envers l'inclusion, avec une conformité totale aux normes PMR pour assurer l'accessibilité universelle.

Ces nouvelles installations permettront aussi au public d'assister au match de foot depuis un toit terrasse offrant une vue imprenable sur le terrain.

Coût du chantier : 1 350 000 €



Nouveaux vestiaires de la salle polyvalente



Visite des domaines viticoles à vélo

Les actions mises en œuvre pour développer la pratique sportive

Labellisée « Ville sportive » depuis 2018, la ville des Arcs favorise la pratique sportive et est lauréate du label « Terre de jeux 2024 » pour intégrer la grande famille des Jeux Olympiques et Paralympiques.

À l'école, la commune finance les classes transplantées et prend en charge les transports pour accéder aux séances de natation. La démarche se poursuit avec les équipes d'animation de l'ALSH et du pôle ados qui préparent pour chaque période de vacances scolaires ou les mercredis de nombreuses activités sportives.

Deux offres sportives ont également été créées : le rando ou run & brunch et 3 circuits de randonnée pour visiter les domaines viticoles à vélo qui remportent un franc succès auprès des visiteurs.

Les agents communaux se mettent également au sport avec la mise en place des activités sportives hebdomadaires sur la pause méridienne.

Gardez la forme, c'est primordial !

Et à venir un nouveau gymnase ultra moderne !

La création d'un nouveau complexe sport et loisirs intégrant un gymnase avance à bon train. Toutes les études préliminaires sont terminées. Le concours d'architecte sera lancé cette année. Les Arcois disposeront d'un nouvel équipement jusqu'alors inexistant sur la commune !

Évènementiel

De l'animation en permanence, tout au long de l'année. Voilà ce que la ville vous propose. Avec le maintien des festivités annuelles telles que la journée des enfants, les bals, concerts, fête votive, etc., les élus ont recréé les marchés nocturnes, le festival Polynésien, la fête de la Saint Sébastien, après une interruption post Covid, et même Halloween qui n'avait plus été organisé depuis de nombreuses années.

Sans oublier les Nuits du Réal... Né d'une volonté forte du Maire de faire vivre ce lieu unique qu'est le Théâtre du Réal et par le soutien des élus, le festival a vu le jour en 2021. Nous sommes fiers de pouvoir proposer à la population locale un festival riche par sa diversité artistique qui touche tous les publics (ou presque). De grands artistes se sont produits aux Arcs : Amir, Kendji Girac, Kev Adams, Amel Bent, Isabelle Boulay et l'Orchestre Philharmonique de Nice...

Plus de 4 500 festivaliers en 2023 !

Pour cette 4^e édition, retrouvez du 8 au 11 juillet : Louane, Michel Jonasz, Mentissa, Nuit Incolore et Klingande !



L'année 2023 en quelques chiffres :

- **51 animations sportives** proposées
- **33 jours** de festivités proposés par la mairie
- **27 apéro-concert** et **7 bals**
- **45 animations** associatives
- **11 pièces de théâtre** proposées

Pour un budget d'environ 450 000€





Festival polynésien



Fête du Miel



Halloween



Noël au village



Saint Sébastien



Exposition
"Fête de la Libération des Arcs"

Pôle Senior

Une source de bien-être et de convivialité

La commune des arcs a souhaité créer en début de mandat un pôle seniors pour les 50 ans et plus.

Depuis 3 ans, le dynamisme ne cesse de grandir avec une adhésion croissante atteignant fièrement le chiffre de 118 membres.

Ce joyeux rassemblement de seniors embrasse une variété d'activités enrichissantes avec un partenariat des associations de la commune, allant du foot en marchant aux balades à vélo électrique à travers nos splendides domaines viticoles, des créations de compositions florales, de formation des gestes qui sauvent, ateliers poterie, rencontres pétanque, initiation tango argentin, formation informatique, découverte gym et danse, promenade en forêt des arcs (balade de l'apiés de Raybaud), pique-nique à la base de loisirs, promenade en calèche, visite du cfa et du lycée agricole avec repas.

Au cœur de cette réussite, la collaboration avec les associations locales a été la clé et ensemble nous avons tissé un lien solide privilégiant des activités diversifiées qui reflètent les intérêts variés de nos adhérents.

Ces partenariats ont non seulement renforcé ce lien social au sein de notre commune, mais également ajouté une dimension passionnante à nos initiatives.

Le pôle seniors ne se contente pas d'être un lieu d'échange, de partage où de rencontre mais une plateforme vibrante où chacun peut s'épanouir.



Le Pôle Seniors pique-nique au P'Arcs de Loisirs.

Ces 3 années témoignent de notre engagement envers le bien-être et la vitalité de nos aînés cimentant ainsi le pôle seniors comme un véritable pilier de la vie communale.



Le Pôle Seniors en randonnée sur l'Apié de Raybaud

CCAS

Afin de cibler au mieux et d'anticiper les actions sociales à mener, le CCAS a réalisé une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Celle-ci a permis de confirmer l'orientation prise par l'équipe municipale auprès des différents publics sollicitant le CCAS et de poursuivre de façon efficace dans ses multiples missions :

> Auprès de nos séniors

pour faciliter le quotidien, lutter contre la perte d'autonomie, favoriser le maintien à domicile, créer ou conserver du lien social. Pour cela de nombreux services sont à disposition de nos usagers.

Cette année 2023 :

- le minibus électrique gratuit : 313 personnes inscrites en 2023, 62 personnes le prennent régulièrement. Il permet aux usagers de faire leurs courses, de se rendre à des rdv médicaux ou simplement d'aller rendre visite à des amis ou proches, de se rendre au foyer-restaurant...
- Le portage de repas à domicile : 13 684 repas servis (midi 10 659 + soir 3025)
- Le foyer-restaurant Le Cepoun : 1312 repas servis agrémentés l'après-midi de nouveaux ateliers plus modernes sur différentes thématiques telles que l'accès au numérique, le bien-être avec des initiations à la gym douce, des thés dansants ou encore des sorties régulières (musées, parcs animaliers, balade en calèche...etc) qui côtoient les indémodables jeux de cartes et de société.
- Les échanges intergénérationnels sont privilégiés avec les différentes structures et établissements des Arcs (multi-accueil Le Greou, les groupes scolaires, le collège Jacques Prévert, le lycée professionnel Agricampus, le CFA), ils sont toujours très riches pour tous les publics.
- Les colis de Noël : cette année 330 distribués, 25 livrés à domicile pour raison de santé, 43 distribués aux résidents du Foyer Logement et un goûter offert aux résidents de l'Entraide Salésienne.
- Repas des anciens avec animation musicale : 200 convives
- Les différents dossiers d'aide réalisés (APA, ASPA, SASPA) : 39 dossiers

> Auprès de nos jeunes :

Afin d'allier mobilité et accessibilité à l'emploi, le CCAS a mis en place « l'aide au permis citoyen ». Elle peut aller jusqu'à 500€ et est associée à 20h de bénévolat réalisées par le jeune au sein d'un service de la commune !

- Pôle Emploi : une convention a été actée entre le CCAS et le pôle emploi pour favoriser les démarches et l'accès à l'emploi. Des ateliers et forums métiers ont été organisés au sein de la commune pour accompagner les personnes en recherche d'emplois.



Atelier culinaire au Cepoun

> Auprès des publics fragiles et/ou en difficultés :

- Les différentes aides sociales (demande familiale d'aide sociale, obligation alimentaire, banque alimentaire (45 dossiers), Complémentaire santé solidaire, RSA, tarif social cantine, Ted Bus, carte piscine) : 208 dossiers instruits
- Logements sociaux : Le CCAS œuvre pour obtenir la possibilité de positionner les arcois sur des logements. Les logements sociaux ne sont pas la propriété de la mairie mais appartiennent à des bailleurs sociaux. Ils sont réservataires, ainsi que l'état, le département, et forment ce que l'on appelle les « contingents ». Un travail au quotidien est effectué pour positionner les Arcois en première ligne lors des vacances de logement. L'équipe travaille avec les bailleurs dans le but de décrocher un maximum de logements auprès des contingents et pouvoir maximiser le positionnement des familles Arcoises ! En 2023, sur 56 demandes, 21 dossiers étaient incomplets, donc impossible de leur attribuer un logement. Sur les 25 dossiers restants, 17 ont été attribués.

> Colis d'urgence/alimentation :

Le CCAS est réactif à chaque demande de colis d'urgence et offre aux plus démunis des paniers alimentaires en fonction de la composition familiale sans aucune compensation. Des colis sont distribués gratuitement tous les 15 jours pour lutter contre la précarité des plus démunis. Des actions autour des collectes ont été menées lors des catastrophes de nos pays voisins (collecte pour l'Ukraine, collecte pour le Maroc, dons de vêtements et accessoires aux associations caritatives...)

> Violences de victimes conjugales :

Le CCAS lutte et accompagne les victimes de violences conjugales. Les victimes savent compter sur l'écoute et le soutien de l'équipe du CCAS. Des mesures rapides et efficaces ont permis à de nombreuses victimes de trouver un accueil privilégié et immédiat.

Le Plan Local d'Urbanisme : outil d'amélioration du quotidien

Des modifications réglementaires engagées

Afin de garantir une urbanisation maîtrisée prenant en considération l'évolution de la commune et les enjeux de demain, les élus ont mis en place plusieurs procédures de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Qu'est-ce qu'un PLU ? C'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global et fixe en conséquence les règles d'aménagement d'urbanisme et d'utilisation des sols, tout en respectant les réglementations nationales en vigueur.

Qu'est-ce qu'une modification du règlement du PLU ?

La modification simplifiée (MS) peut être utilisée lorsqu'elle a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle ou porte sur des éléments mineurs, à l'exclusion de modifications sur la destination des sols (changement de zonage).

La modification (M) dite de droit commun renvoie à une modification d'aménagement d'une zone sans réel changement de la nature de celle-ci. Cela concerne principalement les possibilités de construction sur ladite zone.

MS – ST Roch (en cours) : ouverture à l'urbanisation du secteur de projet de Saint-Roch II (1,7 ha) cette zone était classée en 2 AU, c'est à dire, à urbaniser :

Ce projet constitue la dernière tranche d'espace à urbaniser en continuité du centre-ville de la commune, après l'urbanisation de la partie ouest du secteur (Saint Roch I). Ce nouveau projet permettra de créer une zone alliant une mixité de fonctions toutes destinées à renforcer l'attractivité et l'offre de services publics de la commune. Le maire travaille avec le propriétaire et les promoteurs pour que les éléments mis en avant dans cette modification logements étudiants, seniors, hôtellerie et espaces verts ainsi qu'une liaison douce vers le projet de complexe sports et loisirs puissent aboutir.

M6 – zone d'activités Nord (en cours) :

La modification a été engagée pour adapter notre règlement aux activités qui s'y installeront avec le souci d'une intégration paysagère de qualité. Cette modification vise à autoriser l'implantation dans cette zone d'entreprises innovantes en matière de développement durable et de nouvelles technologies de type Cleantech. Un travail partenarial avec DPVa et Rising Sud permet d'affiner le projet.

MS7 – zone des Bréguières (achevée) : aménagement du Parc :

Cette modification simplifiée a été réalisée dans le but de finaliser l'aménagement du Parc des Bréguières en

permettant notamment de remplacer le bâtiment d'un pôle de vie bis en entrée par un bâtiment d'activités, de répondre à un besoin de stationnements et de créer une station multi-énergies dédiée aux nouveaux carburants pour réduire l'impact environnemental du trafic routier.

MS8 – Font du Broc (en cours) : intégration du bâti dans un site viticole et oléicole

Cette modification simplifiée est en lien avec la création d'un projet d'hôtellerie à fort rayonnement pour notre territoire. Elle vise l'amélioration de l'intégration du bâti dans ce site viticole et oléicole à fort caractère provençal et dans lequel s'intègre une écurie de dressage de renommée internationale. Le projet prévoit l'intégration de plusieurs critères environnementaux, ainsi que le développement de la vigne. Précisons qu'aucun espace propre à la culture n'est impacté par ce projet.

MS9 – les Laurons (achevée) : adaptation réglementaire

Cette modification a été portée afin d'adapter le règlement à la réalité du terrain et de sécuriser le projet d'extension du quartier en termes de qualité architecturale, de voies de communication, de paysages et de mixité sociale.

D'une manière plus générale, la commune travaille également à l'amélioration de la qualité de l'ensemble du règlement du PLU. Ce travail se traduit par l'actuelle modification n°7 en cours d'élaboration qui doit permettre entre autres :

- de renforcer les exigences d'intégration architecturale et de construction éco-responsable ;
- de prendre en compte les enjeux de sobriété foncière (tels que définis par l'Etat) ;
- de répondre aux objectifs nationaux de réduction de l'artificialisation des sols
- d'accentuer la protection des zones agricoles ;
- de protéger davantage certains éléments naturels, paysagers, patrimoniaux et architecturaux ;
- de simplifier le règlement pour le rendre plus accessible pour tous et faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Principe n°2

Garantir la sûreté et la sécurité

Les actions ciblées dans le programme

- ➔ Poursuivre les actions de lutte contre le ruissellement

Un travail en partenariat avec DPVa est en cours sur la rédaction d'un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle de l'agglomération et aussi spécifiquement à chaque commune.

- ➔ Les travaux de sécurisation de la falaise ont été achevés, après une interruption en raison du Covid.

- ➔ Poursuivre les opérations de végétalisation et de limitation de l'imperméabilisation

Première action d'ampleur faite dans la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès à l'été 2020. Par la suite, des désimperméabilisations ont été faites sur chaque parcelle où l'on a planté des arbres. Notre PLU impose sur un terrain constructible 60% des surfaces non imperméabilisées en espace de pleine terre.

- ➔ Recalibrer et étendre le réseau de sécurité incendie

Des bornes incendies sont ajoutées à chaque réfection de voirie. Sur certains secteurs, les habitants sont invités à poser des cuves sur leur parcelle.

- ➔ Faciliter les actions de la Police Municipale et développer la police de l'environnement

Nos nouveaux locaux avec un vrai CSU sont passés inaperçus car jamais inaugurés. Spacieux et adaptés, ils permettent un meilleur accueil et un meilleur fonctionnement. De nouveaux équipements, un nouveau véhicule, un nouveau chef de police et de nouvelles embauches pour un meilleur service. Un agent de Ville Propre a été détaché en partie à la police de l'environnement pour la prévention et la verbalisation des dépôts sauvages.

- ➔ Mettre en place des outils pour signaler aux services toutes anomalies

Une adresse mail, une astreinte 7 jours/7, 24h/24, une plateforme GRC sont mises en œuvre. ... et la possibilité d'être un référent pour votre quartier en lien avec la police municipale vous est proposée dans cette revue.

- ➔ Renforcer le maillage des quartiers par des pistes cyclables et aménagements piétons

Après le boulevard des Moulins, la réalisation de l'avenue des

Laurons. Avec DPVa, la Vigne à Vélo jusqu'à la gare, puis Taradeau en passant par Les Laurons (réalisé en partie) et la Chabotte. À venir : l'avenue des 13 Lorguais, du P'Arcs de loisirs au pont de la gare.

- ➔ Équiper le CCFF par de nouveaux moyens : mise à disposition d'un véhicule supplémentaire et d'un local communal.

- ➔ Soutenir le domaine médical et faciliter l'installation d'un pôle médical

Projet en cours de réalisation.

- ➔ Mise à disposition de produits bio et locaux pour nos points de restauration :

Achat de la ferme maraîchère. Parallèlement dans notre marché tous les fruits et légumes sont bio, il y a un repas entièrement bio par semaine, et de nombreux labels de qualités sur les produits...

- ➔ La démarche zéro produit phytosanitaire se poursuit sur l'ensemble de la commune.



Les agents de la police municipale à l'écoute des citoyens



L'accueil de la Police Municipale

Les agents à votre écoute

Outre la possibilité de signaler toute anomalie au regard de la sécurité depuis la plateforme en ligne grc.lesarcssurargens.fr, une astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7 a été mise en place depuis le mois de juin 2023 avec un numéro unique : **04 94 47 56 95**.

Le Policier d'astreinte pourra soit déclencher une patrouille soit vous apporter des informations selon le type de demande.

Ce numéro reste une ligne d'urgence, toutes les demandes non urgentes devront être faites pendant les heures d'ouverture de l'accueil :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Vous pouvez également écrire directement à la Police municipale sur l'adresse suivante : police@lesarcssurargens.fr

Aussi, une page Facebook dédiée à la Police Municipale sera créée courant de l'année. Vous y trouverez toutes les informations concernant directement ou indirectement la sécurité : objets trouvés, animaux en divagation, interdictions de stationner ou de circuler, arrêtés, ...

Police Municipale

Depuis le mois de mai 2023, la Police Municipale des Arcs a changé de direction... Et d'orientation : nous souhaitons un service au plus proche des habitants et des commerçants avec une police de proximité.

Le service est à présent composé de 6 agents de Police municipale, armés, et d'un personnel administratif.

En 2023, plus de 3000 mains courantes ont été rédigées. Pour la moitié il s'agit de toutes les sécurisations faites par les patrouilles. Le reste concerne des interventions comme les accidents, les infractions au code de la route, les différends, les violences, les animaux errants, les assistances, etc., ...

Les agents de Police Municipale ont également rédigé 77 rapports et procès-verbaux aussi bien pour des infractions délictuelles que des constatations ou interventions de tous types.

Avec la mise en place de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV), ce sont 41 opérations qui ont été réalisées en 2023 avec presque 300 passages sur les adresses concernées.

Système d'alerte à la population

La sécurité de nos concitoyens étant une priorité absolue, la municipalité a mis en place un système d'alerte moderne et efficace, utilisant les canaux de communication les plus répandus : téléphone, SMS et email. Nous encourageons vivement tous les habitants à s'inscrire à ce dispositif, qui permet à la commune d'informer rapidement en cas de danger ou de risque majeur la population.

Pour faciliter l'inscription, un formulaire papier est disponible à l'accueil de la mairie. De plus, l'inscription peut se faire également en ligne sur <https://www.mairies-les-arcs-sur-argens.fr/la-ville/securite-et-prevention/systeme-dalerte-a-la-population/>

La sécurité des établissements publics

Les écoles

Souhaitant soulager la circulation et le stationnement aux heures de pointe sur l'allée des écoles, une entrée alternative avec système de dépose sécurisé des élèves a été créée dès le début du mandat.

Cet espace d'environ 50 mètres linéaires, appelé « Bisou-hop », permet aux parents de pouvoir s'arrêter pendant deux minutes afin de déposer leurs enfants à l'école Jean Jaurès ainsi qu'à Hélène Vidal. Ce dispositif permet un roulement plus important de ces places réservées.

Dès 2024, un travail de prévention de la sécurité routière va être entrepris dans les écoles de la ville. Les policiers municipaux interviendront auprès de nos plus jeunes pour délivrer des permis piétons et/ou cyclistes en dispensant des demi-journées d'ateliers pour les élèves d'élémentaire.

L'Hôtel de ville

L'entrée dans l'hôtel de ville se fait exclusivement par l'accueil. Les personnes sont ensuite dirigées dans le service concerné en fonction de leur rendez-vous. Cela permet de veiller aux entrées et sorties. Un registre est tenu par les agents d'accueil avec de comptabiliser les venues et de savoir, à chaque instant, combien de personnes sont présentes dans le bâtiment. Un portail a été installé dans la cour Nord pour parfaire ce dispositif.

Le stationnement

Le respect des règles de stationnement fait partie des missions de la Police Municipale. Sur la commune, les parkings ne sont pas tous régis par les mêmes règles, certains sont en libre accès, d'autres sont réglementés par des zones bleues.

Les patrouilles s'effectuent notamment sur les parkings réglementés afin de faire respecter la limitation de durée. Les agents surveillent également les véhicules dits « ventouses », qui occupent pendant plusieurs semaines des emplacements.

En 2023, une vingtaine de ces véhicules ventouses ont été mis en fourrière. Vous pouvez également les signaler auprès de la Police municipale afin de les inscrire dans un fichier des véhicules en stationnement abusif de plus de 7 jours.

Rappelons également que deux espaces de stationnement sont proposés en abonnement pour une durée minimum de 6 mois. Il s'agit des parking François Demuth (Impasse Magnin, Avenue Jean Jaurès) et Le Réal (en contrebas de la Place Général De Gaulle).



La vidéoprotection

Le nouveau centre de supervision urbain (CSU) est piloté par la Police Municipale. Actuellement nous possédons plus de 70 caméras.

En 2023, une modernisation du dispositif a été faite :

- Remplacement de plusieurs caméras hors service ou anciennes ;
- Remplacement du système d'exploitation par un logiciel plus performant et plus intuitif ;
- Formation de tout le personnel de la Police Municipale à la lecture du CSU ;
- Optimisation du serveur et des ordinateurs.

Un projet est en cours pour étendre la vidéoprotection en augmentant le nombre de caméras notamment aux entrées de ville.

En cas de problème sur la voie publique vous devez vous rapprocher en amont de la Brigade de Gendarmerie des Arcs avec un dépôt de plainte. L'Officier de Police Judiciaire délivrera alors une réquisition à la Police Municipale afin de pouvoir extraire les images concernant les « affaires ».

D'autre part, la vidéoverbalisation va être mise en place. Cela permettra de lutter contre les incivilités.



Plus 70 caméras couvrant la commune.

Police de l'Environnement

Pour préserver notre patrimoine naturel, lutter contre les incivilités et la pollution, la commune a mis en place diverses actions depuis 2020.

Gestion des déchets

Le service de gestion des déchets de Dracénie Provence Verdon agglomération et la commune travaillent de concert pour favoriser le tri des déchets et optimiser les collectes.

De part et d'autre de la ville, les bacs individuels et bacs collectifs mobiles sont remplacés par des colonnes de tri à grande capacité.

Pour cela, les aménagements ont été réalisés par nos services aux quartiers des Contes, des Plaines, de Peymarlier, de Sainte Roseline, d'Agnesi, du Domaine de l'Olivier, de la rue du Docteur Jauffret... Dès que possible, nous privilégions l'aménagement de conteneurs enterrés.

A ce jour la commune compte une trentaine de Point d'Apport Volontaire (PAV) répertoriés sur une cartographie disponible via l'application «*Dracénie Déchets*» ou notre site internet.

Ces remplacements permettent non seulement de sécuriser les espaces de collecte, mais aussi de réaliser facilement le tri des déchets, en se rendant en un seul et même point. Pour rappel, tous les déchets triés sont recyclés et valorisés. Les ordures ménagères, quant à elles, sont enfouies sur le site de Bagnols-en-Forêt. À l'horizon 2025, seuls les déchets ultimes pourront être enfouis (couches et chewing-gum, par exemple). Aujourd'hui, DPVa gère dans sa collecte d'ordures ménagères 33 000 tonnes de déchets. La réglementation nous demande de se limiter à 17 000 tonnes.

Lutte contre les dépôts sauvages

Malgré tous les services proposés pour gérer au mieux les déchets, quelques citoyens peu scrupuleux persèverent dans les incivilités. Ainsi, la Police de l'environnement a été développée avec la création d'un service dédié à la lutte contre les dépôts sauvages.

Un agent des services techniques, travaillant en étroite collaboration avec la Police Municipale, a été assermenté et positionne des caméras permettant d'identifier et de verbaliser les auteurs d'incivilités, dont des dépôts sauvages en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Depuis le mois de mai, 67 infractions ont été effectuées et une infraction par procès-verbal avec convocation devant le tribunal de Police.

Pour rappel, la commune propose toujours la collecte de vos encombrants si vous n'avez pas la possibilité de les acheminer en déchèterie. Pour cela, prenez rendez-vous avec nos services au 04 94 99 52 15.



Nouveau PAV – Domaine des Oliviers

Le geste de tri est donc d'autant plus important en complémentarité du projet en cours du pôle de transition environnementale porté à l'échelle de DPVa par le Maire en collaboration avec des élus de l'agglomération.

Pour compléter les services de DPVa, la commune a installé 3 bornes d'hygiène canine ("toutounet") en centre-ville. Pour rappel, les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections de leur chien. Ce n'est en aucun cas aux agents communaux de le faire à leur place.

Pour lutter contre les mégots au sol, nous avons installé 5 cendriers ludiques. Ce dispositif permet d'éviter que ceux-ci atterrisent dans le réseau pluvial et soient acheminés à la mer (via l'Argens !). Cette action sera complétée par un prochain travail en collaboration avec les restaurants et cafetiers de la commune.

Plan climat air énergie du territoire (PCAET)

Investie pour la commune et à l'échelle de l'agglomération sur la transition écologique, le Maire collabore avec les services de DPVa pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie du Territoire. Un programme tourné vers la sobriété énergétique, l'adaptation de nos pratiques et la mise en place d'une mobilité durable établi en concertation avec les élus, les agents territoriaux, les citoyens et les acteurs économiques.

Après 15 ateliers rassemblant plus de 700 personnes au total, la phase 3 est amorcée. Elle consiste en la réalisation d'un plan d'actions jusqu'en mai 2024 pour la finalisation et le vote du projet.

Protection de la forêt

La commune dispose d'un riche patrimoine naturel, dont la préservation est l'affaire de tous. Le C.C.F.F., cellule Feux de Forêts de la réserve communale de sécurité civile (R.C.S.C.), participe à la sauvegarde de notre forêt.

Le C.C.F.F.

Chaque année, les bénévoles du Comité Communal de Feux de Forêts (C.C.F.F.) se mobilisent tous les jours, pendant 2 mois et demi, pour assurer la surveillance et la prévention de la forêt communale. L'équipe compte 32 bénévoles, dont 5 nouveaux membres depuis 2023.

La basse saison est l'occasion pour le CCFF de réaliser des formations et des exercices de prévention, par exemple l'exercice de simulation de coupure de courant impactant le réseau de téléphonie réalisé à la demande des services de la préfecture. De même, il participe aux différents exercices de prévention des risques. Le CCFF est également impliqué dans la sensibilisation au respect des Obligations Légales de Débroussaillage.

L'entretien des pistes

Pour préserver la forêt, il est nécessaire de l'entretenir.

L'entretien des pistes de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) se fait en partenariat avec DPVa. Ainsi 3 pistes ont été refaites à neufs pour faciliter le passage des pompiers en cas d'incendie.

La sauvegarde de la forêt communale passe aussi par le débroussaillage. Cette obligation légale nous concerne tous. La commune a signé une convention d'éco-pâturage pour l'entretien des abords des pistes DFCI. Ainsi, à la bonne période, vous pourrez apercevoir des chèvres qui réalisent l'entretien pour un débroussaillage naturel à fort impact écologique.



Véhicule du CCFF financé par la commune

Nous souhaitons à nouveau souligner l'engagement et l'importance de ce comité et remercier vivement tous ses bénévoles, membres de la réserve civile, qui œuvrent aux côtés de la commune.

Adhésion au Syndicat Mixte du Massif des Maures

La commune est nouvellement membre du Syndicat Mixte du Massif des Maures.

Le syndicat mixte travaille en partenariat avec les communes adhérentes, l'ONF et les Communes Forestières. Il a pour mission d'assurer l'animation de la charte forestière du territoire du Massif des Maures et des périmètres de biodiversité (Natura 2000) ainsi que de promouvoir une véritable politique de développement local centrée sur le massif et sa filière forêt-bois.

Les actions du syndicat mixte couvrent aujourd'hui un champ d'intervention très large, de la coordination pour la défense des forêts contre les incendies, à l'organisation des activités de loisirs, culturelles, l'animation et la communication, en passant par la maîtrise d'ouvrage, au suivi et à l'évaluation des projets pilotes.

Forêt communale : vue du sentier de l'Apié de Raybaud



Gestion des eaux

La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour notre territoire, qui subit de plus en plus les effets du changement climatique et des sécheresses récurrentes. Nous devons préserver cette ressource vitale et la partager équitablement entre les différents usages : domestique, agricole, industriel, écologique.

Pour cela, nous travaillons en étroite collaboration avec Dracénie Provence Verdon agglomération qui assure la distribution de l'eau, la rénovation des réseaux et la prévention de l'usage de l'eau.

Depuis 2021, le forage du collet du Cyprés entrepris par la commune est raccordé au bassin des cambres. Son apport de 500 m³ par jour a permis dans un premier temps de compenser la baisse de production de la source de Sainte-Cécile. La saison estivale 2023 a pu être équilibrée en termes de ressource et consommation (environ 2800 m³/jour). En effet, les réseaux ont été interconnectés via Taradeau avec le syndicat d'Entraigues permettant la fiabilité de l'apport en eau.

Un travail sur la ressource liée à la sécheresse persistante est en cours par les services et les maires de DPVa.

Préserver l'eau c'est y faire attention au quotidien en adoptant des gestes simples. Mais c'est aussi être attentif à celle que nous ne consommons pas : les cours d'eau, les rivières et la mer...

Cela passe par :

- L'entretien des cours d'eau relevant du domaine public réalisé par l'équipe "Rivières" du Syndicat Mixte de l'Argens ;
- La végétalisation de la ville avec des plantes méditerranéennes permettant d'économiser la ressource, ainsi que dans nos jardins privés ;
- De la prévention pour lutter contre la pollution des cours d'eau ;
- Des matinées de ramassage de déchets organisées par la commune ou à l'initiative de la Région ;

L'entretien des cours d'eau qui circulent sur des parcelles privées doit être fait par les propriétaires. Lorsqu'ils délimitent 2 parcelles, l'entretien incombe à chaque propriétaire jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.

Dans la lutte contre le ruissellement, la commune - parallèlement aux plantations d'arbres réalisés - a désimperméabilisé 200 m² en centre-ville, et ainsi déconnecté environ mille mètres carrés d'eau de ruissellement. C'est autant d'eaux déconnectées du réseau pluvial qui peuvent profiter à la végétation et s'infiltrer dans nos nappes phréatiques. A cela s'ajoute la cour de récréation de l'école élémentaire Jean Jaurès qui a connu à l'été 2020 des travaux de désimperméabilisation.



L'Argens dans la forêt communale

Santé

Conscient de l'enjeu en matière de santé, les élus travaillent au quotidien pour maintenir et renforcer l'offre de santé en cœur de ville.

Nouveau Pôle de santé

La commune n'a pas attendu le regrettable départ de deux médecins généralistes pour co-construire une maison médicale visant à renforcer l'offre existante. Celle-ci verra le jour en 2024 grâce à l'investissement d'un kinésithérapeute qui porte ce projet.

L'espace accueillera un centre de kiné-blanothérapie adossé à un cabinet médical réunissant plusieurs médecins assurant des permanences 7 jours sur 7, de 9h à 22h.

Membre du groupe santé à la DPVa, Madame le Maire participe à la création d'un centre médical prochainement ouvert sur Vidauban. Bargemon, Sillans la Cascade et Comps bénéficieront d'une antenne. Notre local communal est quant à lui proposé pour une antenne potentielle et/ou l'accueil de nouveaux médecins, directement par la commune.



Insertion paysagère de la future maison médicale



Insertion paysagère de la maison d'enfants

Protection de l'enfance

Les élus ont œuvré afin d'accompagner la relocalisation de la Maison d'Enfants à Caractère Social Saint-Exupéry située à Sainte Maxime désormais devenue trop petite, sur la commune.

Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) est un établissement social ou médico-social dédié à l'accueil

temporaire d'enfants en difficulté dans leur famille. Elle est spécialisée dans l'accueil de mineurs en difficulté et peut accueillir les enfants soit en internat complet, soit en foyer ouvert où les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

Après de nombreux échanges avec l'ADAPEI du Var, propriétaire de l'ancienne MECS, c'est avec plaisir que nous pouvons vous préciser aujourd'hui que la nouvelle Maison pour enfants sera prochainement construite sur une partie du terrain situé à l'arrière de la résidence Colinette accessible depuis le boulevard de la Liberté. Ce bâtiment pourra accueillir jusqu'à 29 enfants, 20 agents et 6 membres de famille.

Principe n°3

Valoriser le patrimoine, développer l'économie, l'agriculture et le tourisme en respectant l'environnement

Les actions ciblées dans le programme

➔ Remettre de l'activité dans la rue de la République

Ce projet a été revu entièrement à l'appui d'une étude sur le commerce en centre-ville.

➔ Reprendre la maîtrise du Parage

Achat de la maison et du jardin face à la fontaine du temps en 2021, modification du PLU en cours pour conserver le caractère historique du Parage et installation d'un artiste arcois dans notre local rue du Bas Four.

➔ Dynamiser les espaces de commerces de proximité

La réorganisation du marché hebdomadaire est effective depuis le 7 mars après un travail collaboratif avec les commerçants.

La commune aide les commerces à la programmation d'événements et a participé à la mobilisation des commerçants pour la reprise de la présidence de l'association des commerçants.

➔ Sur les zones d'activités économiques

Une modification du PLU a permis la poursuite du permis d'aménager sur la zone des Bréguières. Le projet d'aménagement de la zone nord de l'hyper-marché est porté par un privé. L'orientation est donnée sur un parc d'industrie « clean tech ». Enfin, le dévelop-

pement de la zone de l'écluse s'est accompagné de la réalisation d'un rond-point sur la RD10.

Deux projets sont en cours pour poursuivre l'installation d'activités avec DPVa : établissement d'un magasin bio vendant des produits d'agriculteurs locaux ; réalisation d'un bâtiment accueillant une entreprise de la Dracénie avec une surface dédiée à l'installation de commerces en lien avec l'agriculture en rez-de-chaussée.

➔ Développer et protéger des terres agricoles

Le terrain ciblé avec DPVa pour l'implantation d'une halle agricole verra l'installation d'un magasin bio.

Le projet de maraîchage communal bio s'est réalisé (de façon plus ambitieuse) avec l'achat de la ferme Saint-Jean de 8 hectares.

Pour renforcer la protection des zones agricoles, certaines zones A seront transformées en zone AP.

➔ Rénover et valoriser le patrimoine, développer la culture et le tourisme

Rénovation effectuée pour la Tour du Parage et à venir pour la chapelle Saint Pierre. Les travaux de la bastide Sainte Cécile seront terminés cette année. En permanence la commune préserve et valorise la forêt avec notamment

la création du sentier pédagogique de l'Apié de Raybaud et poursuit son travail partenarial avec des bénévoles œuvrant sur différents projets. S'agissant de la Vigne à Vélo, celle-ci est déployée jusqu'à la gare. Le tronçon reliant Taradeau est programmé avec DPVa. L'agrotourisme et l'œnotourisme sont mis en œuvre avec nos circuits de visite à vélo.

➔ Intégrer et favoriser le développement durable et l'écologie

Acquisition d'un minibus électrique, pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente, travaux de rénovation énergétique, passage au LED sur une partie de l'éclairage public, augmentation du nombre de bornes électriques avec les bornes de deux magasins, sensibilisation au développement durable par des événements et des projets en lien avec les écoles, modification du PLU en cours pour limiter les plantes allergènes, embellissement de la ville par des plantes nécessitant peu ou pas d'eau... Sont autant d'actions menées par la commune en faveur du développement durable, qui seront poursuivies tout au long du mandat.

Zones économiques

Le centre-ville

Redynamisation du marché hebdomadaire

Placé en plein cœur de ville, le marché hebdomadaire revêt un caractère primordial pour l'attractivité et la vitalité du cœur de la commune. Conscient de cela, les élus ont souhaité s'atteler à la préservation mais également à l'amélioration et à la réorganisation du marché du jeudi.

C'est ainsi qu'en début 2023, un nouveau placier a été nommé. Son arrivée a accompagné le souhait des élus, rencontrant les commerçants du marché depuis quasiment le début du mandat, d'une refonte spatiale mais également réglementaire du marché actuellement en place toujours dans un objectif de redynamisation de ce dernier.

De nombreuses réunions de travail entre élus et représentants des commerçants non sédentaires ont émergé un nouveau règlement et une nouvelle organisation spatiale :

- Intégration des commerçants sédentaires situés à proximité de la place ;
- Heures de début et de fin de marché ;
- Règlementation de la présence des véhicules au cœur de marché ;

Les commerces et services

Le centre-ville entre également dans une nouvelle dynamique grâce aux acteurs économiques locaux qui diversifient leurs offres et/ou reprennent des commerces, sans compter la relève de la présidence de l'Association des Commerçants des Arcs prise par Angéline Fleurs. De belles actions et manifestations en perspective avec une première présence sur le marché de Noël en 2023 !

Association des commerçants

Présidence reprise par Angéline Fleurs

11 Boulevard Gambetta

Tél. : 04 94 47 40 63

Mail : angelinafleurs@orange.fr

Bureau de Poste

Pendant l'été 2023, le bureau de Poste des Arcs-sur-Argens a bénéficié de travaux de rénovation, avec une mise en sécurité du plancher supérieur.

Suite à ces travaux, le local a été entièrement rafraîchi afin d'améliorer l'accueil des clients ainsi que la qualité de vie au travail des postiers. Le bureau offre désormais un espace plus lumineux. Toutes les peintures ont été refaites et les éclairages de l'ensemble du



Marché du jeudi

- Règles relatives aux installations, aux départs et aux absences ;
- Circulation, déambulation et accessibilité ;
- Ambiance...

Ces précisions et réaffirmations ont pour objectifs de faire du marché un élément de dynamisation de la ville et de répondre aux attentes des consommateurs.



Travaux de rénovation du bureau de poste

bureau de poste ont été remplacés par des panneaux LED permettant une économie d'énergie et une amélioration du confort visuel.

Les équipes accueillent et conseillent chaque jour près de 60 clients les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et les mercredi et samedi de 9h à 12h.

Vous y retrouverez tous les services de la Poste pour les particuliers et professionnels : offre courrier colis, la Poste Mobile, l'Identité Numérique et la Banque Postale.



Belle du Sud

Boutique de prêt à porter féminin

76 Avenue Jean Jaurès

☎ 07 83 10 03 00

✉ melodie.matos@hotmail.com



Retro World

Jeux vidéo en réalité virtuelle (Dès 8 ans)

28 Boulevard Gambetta

☎ 04 94 47 94 64

✉ contact@retroworldfrance.com



O'Tour de la Pizza

Place du Général de Gaulle

☎ 04 94 99 68 17



Le 421

Réouverture en point tabac, presse et papeterie

29 Boulevard Gambetta

☎ 04 94 73 21 59



Boucherie Taxil *Ouverture prochaine*

Boucherie traditionnelle et épicerie Corse (miel, biscuits)

26 Boulevard Gambetta



Terre Paysanne

Primeur, produits locaux

708, Chemin du Gueringuer

Le parc des Bréguières

Le Parc Logistique des Bréguières, porté par l'aménageur Barjane, Dracénie Provence Verdon agglomération et la commune, approche les 100% de taux d'occupation et offre plus de 1300 emplois à lui seul.

Cet espace fait figure d'exemple en matière de développement durable et d'adaptation au changement climatique. Le travail collaboratif, entre l'agglomération, la société Barjane et la commune a été payant. En novembre dernier, il a été une nouvelle fois récompensé par l'obtention du label régional "Parc + niveau 2" qui valorise les actions menées par les collectivités, aménageurs et/ou associations d'entreprises en faveur de la qualité et la performance d'un Parc d'activités économiques.

La construction en cours générera de nouveaux emplois.



Remise de prix à Marseille pour le parc logistique des Bréguières

La zone d'activité économique de l'écluse

Ces dernières années, la ZAE de l'écluse s'est développée. Certaines entreprises arcoises travaillant en centre-ville et ayant besoin d'espace pour étendre leur activité ont pu acquérir des terrains pour y construire des locaux adaptés. Cette zone propose une offre commerciale et de service diversifiée : menuiserie, plaquiste, centre de formation (CACES, habilitations), garage, carrosserie, chronopost, pisciniste, électricité...

Cette zone d'activité a permis la création d'un rond-point sur la RD10 permettant à la fois la desserte de part et d'autre de la zone d'activité, mais également d'améliorer la sécurité sur cette voie départementale.



Zone d'activité économique de l'Écluse



Zone d'activité économique des 4 chemins

La zone d'activité économique des 4 chemins

La zone des 4 chemins a également connu une évolution majeure au cours des dernières années. Aux côtés de la nouvelle cave coopérative reconstruite suite à sa relocalisation, ce sont désormais le P'Arcs de loisirs ainsi que Gamm Vert et demain un magasin Bio qui complètera l'offre existante.

La commune reste propriétaire d'un terrain tandis que 2 autres terrains appartenant à l'agglomération viennent d'être cédés.

Agriculture

Protection des terres agricoles

La commune intervient pour préserver les terres agricoles ou naturelles afin d'éviter la cabanisation et la spéculation sur les prix. De nombreux terrains ont été achetés par la commune et 351 projets de vente traités.

Cette action a permis d'installer un nouveau maraîcher, «Les Jardins de Claudine et Gérard». Sans l'intervention de la commune et de DPVA, ces terres auraient perdu leur vocation agricole ou naturelle.

Un essai transformé qui a permis la création d'une nouvelle exploitation agricole.

Les Jardins de Claudine et Gérard

Maraîchage

Quartier les Basses Cognasses
83460 Les Arcs

☎ 06 86 47 36 35

✉ lesjardinsdeclaudineetgerard@gmail.com

Rûchers amateurs

La commune a souhaité, dans le cadre d'une politique de soutien à l'environnement et à la biodiversité locale et face au déclin accéléré des populations d'abeilles, mettre à disposition des parcelles pour les apiculteurs amateurs.

Une convention d'occupation temporaire a été établie en 2021. Elle permet l'implantation de ruches à titre gracieux pour les apiculteurs amateurs. En contrepartie, l'apiculteur est invité à réaliser bénévolement des interventions pédagogiques afin de sensibiliser le public à l'aspect environnemental de sa démarche (par ex : établissements scolaires à l'occasion de la fête du miel).

Pour les amateurs intéressés, rendez-vous au service RSO de la ville. Les professionnels sont amenés à contacter l'ONF.

La ferme communale Saint-Jean

Achat à hauteur de 800 000 € en fonds propres en 2023, passation et mise en place du maraîcher qui sera accompagné pendant 2 ans par l'ancien propriétaire, puis les premières récoltes de légumes bio en ce début d'année 2024, quelle fierté !

Cette récolte marque le début d'une nouvelle étape dans notre engagement en faveur d'une alimentation saine et locale. Cultivés avec soin par notre maraîcher, ces légumes certifiés AB par Ecocert, contribueront à la préparation quotidienne de 500 repas pour les enfants des écoles, la crèche, ainsi que les membres du foyer *Le Cepoun* et les aînés bénéficiant du portage de repas.

Cet apport dans notre cuisine centrale remet en question le fonctionnement habituel. En effet, les cuisiniers doivent être en capacité d'adapter les menus en fonction des produits livrés.



Récolte de légumes de la ferme Saint-Jean



Transformation des produits de la ferme par la cuisine centrale



Première récolte de légumes verts

Rénover et valoriser le patrimoine, développer la culture et le tourisme

Des restaurations patrimoniales

Constructions datant originellement du moyen-âge, le donjon et la chapelle Sainte Roseline sont deux centres d'intérêts touristique et patrimonial. Véritables édifices emblématiques, ces deux lieux ont bénéficié de restaurations.



Le Donjon - Tour du Parage

La tour du château des Arcs, datant de 1250, domine le territoire. Remaniée à plusieurs reprises au fil des siècles avec des ouvertures percées et rebouchées, elle présentait des signes de détérioration tels que des joints disparus, des fissures, et la croissance de mousse. La réhabilitation a donc inclus le déjointoiement, le rejointoiement des façades, la consolidation des pierres endommagées et l'application d'un produit hydrofuge



Tour du Parage restaurée

pour les protéger contre l'humidité et les agressions extérieures.

Un film a été créé pour expliquer les techniques de construction médiévales utilisées lors de la construction de la tour, ainsi que les méthodes contemporaines de restauration des ouvrages patrimoniaux. Ce film est désormais accessible via les plaques des circuits touristiques connectés et sur notre compte youtube (@villelesarcsurargens).

La chapelle Sainte-Roseline

La chapelle Sainte-Roseline, Monument Historique, a bénéficié de 3 phases de rénovation pour renforcer sa structure et la mettre aux normes. La phase n°3 s'est achevée en 2023 avec la restauration extérieure du mur nord qui présentait des défauts d'étanchéité.

Coût : 135 000€ (phase 3), avec le concours financier de la DRAC et du gouvernement dans le cadre de France Relance



Chapelle Sainte-Roseline avant / après

Prochaine restauration : chapelle Saint-Pierre

Ancienne église Notre Dame du XI^e siècle au XIX^e siècle, la chapelle Saint-Pierre est aujourd'hui dédiée aux expositions et concerts.

Agrandie au XVI^e siècle, la chapelle abrite le petit cimetière médiéval, qui nécessitera des fouilles avant sa restauration. Après la réfection du toit, une liaison avec la Maison de l'Histoire voisine, pourrait créer un espace culturel dédié à l'art et à l'histoire, modernisant

la muséographie des collections actuellement présentées dans la Maison de l'Histoire.

La Maison de l'Histoire va connaître une deuxième vie. L'intérêt de la commune pour le devoir de mémoire et les nombreuses marques, notamment de la seconde guerre, nous conduisent à travailler sur cette thématique dans ce lieu. Un espace game sur cette thématique viendra agrémenter l'ouverture prochaine de cet espace.

Développement Culturel

Le Moulin de Sainte-Cécile

Situé à l'entrée Nord de la ville, le site de Sainte-Cécile est un trésor patrimonial résumant à lui seul une partie de l'histoire agro-industrielle locale. Les bacs de décantation (plus de 10 cuves) et les 3 moulins (sur 3 niveaux différents) actionnés par une seule et même roue, constitue en effet un ensemble exceptionnel. L'ambition de l'équipe municipale est de créer un lieu culturel, scientifique et touristique.

D'une part, le moulin et son interactivité qui vise à instaurer un lien entre le visiteur et ce qu'il observe et découvre. L'association du numérique et des manipulations concrètes sur place permettront de compléter efficacement la muséographie « moderne » du lieu, basée sur le principe d'une approche polysensorielle des contenus. Pour vous donner un aperçu, le musée proposera des films, des holographies, des pupitres interactifs, des dispositifs sonores et olfactifs, des manipulations, des maquettes manipulables...

Les visiteurs pourront suivre le chemin de l'olive, du moulin traditionnel aux bacs de décantation, en passant par le moulin à ressece.

D'autre part, de grandes salles permettant à la fois des lieux d'exposition mais également des lieux d'accueil pour les conférences, séminaires et formations. L'une d'entre-elle pourra également servir de salle pédagogique afin de permettre les médiations avec les groupes d'enfants.

Les parcs naturels et de loisirs

La « balade en Réal » a été réaménagée il y a quelques années afin de créer un espace de promenade à proximité immédiate du centre-ville, qui permet également de rejoindre la gare dans un environnement bucolique.

La commune a créé le « parc naturel », attenant à la balade en Réal. Il est équipé de toilettes sèches, de tables de pique-nique et d'un terrain de pétanque.

Des animations pédagogiques y sont organisées avec les enfants de l'ALSH pour l'éveil à la nature et la sensibilisation à la protection des espèces

Un cheminement doux a ainsi pu être réalisé en collaboration avec les services de DPVa. Vous pourrez rejoindre Trans-en-Provence et Draguignan depuis la gare des Arcs en passant par la balade en Réal grâce à la création d'un pont enjambant le Réal (en 2022), puis par le parc nature et la Vigne à Vélo.

La requalification de l'avenue des 13 Lorguais permettra le prolongement de ce cheminement doux jusqu'au P'Arcs de Loisirs.



Sainte-Cécile : restauration en cours

Nous tenons à remercier chaleureusement les associations *Les Médiévales* et le *CASC* qui ont participé à la réalisation du musée ainsi que toutes les personnes qui ont fait dons d'objets.

Le P'Arcs de Loisirs

Achevé en début de mandat et inauguré à l'automne 2021, le parc rencontre un vif succès avec un espace sportif comprenant un pump track, un terrain de pétanque, un bike park et un mini bike ; une aire de jeux pour enfants dotées d'un mur d'escalade, de toboggans, de parcours, de balançoires et de tyroliennes ; et un espace de détente avec tables de pique-nique pour se retrouver autour des planchas connectées... utilisables en toute saison !



Le P'Arcs

Principe n°4

Travailler ensemble pour faire de notre commune un lieu où chaque citoyen devient acteur de son environnement et de son cadre de vie

Les actions ciblées dans le programme

- **Mettre en place des réunions de quartiers**
Les réunions de quartiers sont organisées régulièrement et se poursuivent.
- **Désigner un élu référent par quartier**
Invertissons le positionnement. Dans cette revue, j'ai souhaité proposer à des citoyens d'être référents de leur quartier. Par ce biais, vous pourrez plus facilement venir vers nous.
- **Créer un conseil municipal intergénérationnel avec des sous-commissions « jeunes » et « seniors »**
À ce jour, seul le Conseil Municipal des Jeunes a été créé.
- **Créer une plateforme d'échange entre les citoyens et le Maire**
La nouvelle Gestion Relation Citoyen (GRC) a été mise en œuvre.

Préserver les liens entre citoyens, associations, élus et agents

La gestion d'une commune ne peut se faire à la seule échelle des élus. Pour l'équipe municipale, il est essentiel de placer les citoyens au cœur des actions de la ville, en les associant à la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, chacun de vous peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie et participer activement à la vie locale. La commune a fait le choix d'une ville gérée à taille humaine, où les élus sont accessibles, où les agents sont investis... Où nous tentons d'œuvrer main dans la main.

Ce lien se manifeste dans l'organisation de rencontres, les échanges au quotidien avec les services de la ville, la certification Qualivilles, la mise en place d'une plateforme de contact (GRC), sans oublier l'engagement des agents communaux, ou encore toutes les actions associatives.

Rencontres avec les administrés

Moments d'échanges privilégiés entre élus et citoyens, les réunions de quartier permettent d'aborder les projets communaux globaux et à l'échelle d'un quartier, de rendre compte des actions et de recueillir les avis et attentes de chacun.

À ce jour, 7 réunions de quartier se sont tenues sur la commune. Cela a permis de rencontrer près de 500 personnes. Chaque quartier sera réuni au moins une fois. Nous vous invitons vivement à y participer afin de pouvoir vous exprimer et prendre part à la vie locale. Il est essentiel de pouvoir échanger directement avec les habitants de la commune afin de prendre au mieux en compte vos préoccupations et de répondre clairement à vos interrogations. Une question que l'on se pose ne verra jamais meilleur interlocuteur pour y répondre que le Maire qui porte les sujets de la commune.

Les administrés qui souhaitent rencontrer les élus de la commune sont priés de prendre contact avec les services de la ville. Si vous rencontrez un problème ou une difficulté, merci de contacter l'accueil de la mairie au 04 94 47 56 70, afin d'obtenir un rendez-vous avec le service et l'élue concerné. Pour une demande nécessitant de rencontrer directement le Maire, contactez le secrétariat au 04 94 47 56 76, ou posez votre question via la plateforme GRC (grc.lesarcssurargens.fr).



Réunion de quartier

Au dernier trimestre 2023, le Maire a dévolu 337h à son mandat d'élue, qui consiste en :

- des rencontres interprofessionnelles et des rendez-vous avec les administrés (27%) ;
- des séances de travail avec les services de la ville (36%) ;
- des réunions avec les élus de la commune et la présidence de cérémonies (16%) ;
- des points réguliers avec les services de DPVa et la participation aux assemblées (21%).

Maintien de la certification Qualiville

La qualité du service est un sujet qui vous tient à cœur. Le récent renouvellement de la certification « Qualiville » délivrée par l'AFNOR qui touche les principaux services d'accueil, sera prochainement étendue au service de police municipale.

Depuis 2010, la commune s'est engagée dans cette démarche qualité pour répondre au mieux à vos demandes.

Une première certification a été délivrée en 2012

venant souligner la qualité des services en place. Il s'en est suivi un premier renouvellement en 2018, et c'est en novembre 2022 que la commune a obtenu une nouvelle fois le renouvellement de cette certification confirmant ses engagements autour de l'accueil (16 857 appels téléphoniques en 2023), du traitement des réclamations et des réponses aux demandes des administrés (actes, interventions, etc). L'objectif étant toujours de mieux vous satisfaire.

Services au contact du public

Pour chaque service rendu, un agent communal met du cœur à l'ouvrage. Dans le cadre de leurs missions, les agents sont amenés à réaliser des tâches qui ne sont pas directement visibles par le public, mais qui sont essentielles au bon fonctionnement des services. Certains sont en contact quotidien avec les administrés pour répondre à leur besoin. Il s'agit notamment des agents d'accueil, de l'équipe de Ville Propre, et plus globalement des Services Techniques.

Les agents d'accueil de la commune ont reçu en 2023 près de 10 000 personnes et répondu à plus de 16 000 appels. Le service État civil a délivré 559 actes (reconnaissance, naissance, changement de nom/prénom) et traité 271 actes (mariage, PACS, décès, transcription, recensement militaire).

Après le recensement de la population effectué en 2023 avec 18 agents recenseurs et plus de 97% de logements recensés (soit 7 743 habitants), le service organisera cette année les élections européennes. La commune comporte 6 bureaux de vote depuis les dernières élections municipales et compte 5 880 inscrits depuis les législatives de 2022, année de refonte de carte électorale pour l'ensemble de la population.

Près de 4600 interventions ont été réalisées par les services techniques en 2023. Le pôle d'actions majeur est représenté par les équipes Voiries et Réseaux Divers qui comprend notamment les entretiens des routes (Ville propre, réparation, etc...) avec 40% des interventions. Le second poste est lié à l'événementiel.

Toutes manifestations confondues, qu'elles soient organisées par la ville ou les associations, elles représentent 24% de l'activité des services techniques. Les deux derniers pôles concernent l'entretien des 52 bâtiments communaux (20%) et des espaces verts (16%).

Le nombre d'interventions lié aux espaces verts a doublé depuis 2020 avec la création de nouveaux espaces et la récupération d'une partie de l'entretien en régie.

Le travail des agents techniques est souvent méconnu mais indispensable pour une commune et le bien-être des habitants. Ils assurent l'accès aux services publics et la qualité de votre cadre de vie. Pour cela ils méritent notre reconnaissance et notre gratitude. Tous les jours les agents offrent une ville propre aux habitants.

Si en fin de journée celle-ci ne l'est plus, eux n'y sont pour rien... Même si chacune de nos actions peut être améliorer.



Agents d'accueil de l'Hôtel de Ville

Plateforme Gestion Relation Citoyen

Une nouvelle plateforme de GRC (Gestion Relation Citoyen) a été mise en place afin de simplifier vos démarches. Ainsi, près de 40 téléservices sont en ligne sur des sujets régulièrement demandés par les citoyens, générant 230 demandes sur l'année 2023 (hors demandes en ressources humaines).

Pour y accéder, vous pouvez créer un profil d'utilisateur mais une majorité de téléservices est accessible sans avoir besoin de s'inscrire sur la plateforme en ligne. Il vous sera demandé à minima vos nom, prénom, et une

adresse e-mail afin d'avoir un suivi de votre demande.

Pour se faire rendez-vous sur :

<http://grc.lesarcssurargens.fr/>

À la suite de votre demande, vous pourrez accéder à une enquête de satisfaction en ligne afin d'y apporter votre retour d'expérience sur l'utilisation de l'outil ainsi que sur la qualité du service qui vous a été rendu, nous permettant ainsi de nous adapter au plus près de vos besoins.



Cession sportive de la pause méridienne

Engagement des agents communaux

Les agents communaux sont, de fait, acteurs de notre environnement et notre cadre de vie. Mais leur engagement citoyen va au-delà du service rendu aux administrés.

Adoption de la charte des agents responsables

L'engagement des agents de la commune en faveur de l'environnement a été acté par la signature de la charte des agents responsables.

97% des agents de la commune ont signé cette charte.

Comité RSO

Un « Comité RSO » a pu être créé en 2021 grâce aux agents communaux qui se sont portés volontaires pour devenir des « ambassadeurs de la RSO ». L'objectif de ce projet initié par les élus est de partager et de prendre en compte l'avis des agents.

C'est une occasion rare dans une collectivité de participer à l'amélioration du quotidien en tant qu'agent.

De ce premier pas vers une gouvernance plus participative a émergé des axes d'amélioration pour un exercice plus écologique :

- Diminution des usages de gobelets et dotation d'une bouteille réutilisable pour tous les agents ;
- Mise en place du tri sélectif dans les bureaux avec l'équipement de 16 bacs de tri et la programmation d'une collecte bimensuelle de DPVa pour le papier et les emballages ;
- Utilisation de poubelles de tri mobiles pour tous les événements communaux ;

- Remplacement des bonbonnes d'eau en plastique par 5 fontaines branchées sur le réseau d'eau public ;
- Réalisation d'un stage d'écoconduite pour les 22 agents qui utilisent régulièrement des véhicules communaux ;
- Intégration d'un objectif en Responsabilité Sociétale dans l'évaluation professionnelle de chaque agent ;
- Et diverses démarches individuelles.

Formations

Chaque année, la commune dépense environ 10 000€ pour la formation des agents.

En moyenne, 1/3 des agents participent aux formations de professionnalisation tout au long de la carrière. En effet, les métiers des agents sont en perpétuelle évolution car ils doivent répondre à la fois aux besoins des administrés, à la réglementation et à la politique publique conduite par l'équipe municipale.

Ce droit à la formation est également une obligation pour le service rendu au public. En 2023, près de 20 000€ ont été investis, dont plus de la moitié concernait des formations en sécurité pour les agents des services techniques et la Police municipale.



Soutien aux associations arcoises

Le tissu associatif est un élément essentiel dans la vie d'une commune. Il permet aux citoyens de s'engager, de se divertir, de créer du lien social, de participer à la vie locale. Aux Arcs, les associations actives sont nombreuses : 64, dans des domaines variés comme le sport, les loisirs créatifs, la culture, la solidarité, l'éducation ou la santé.

La commune soutient et valorise le tissu associatif en lui apportant :

- des aides financières par le biais de subventions, notamment, à hauteur de 159 490€ en 2023, soit plus d'un demi-million d'euros depuis 2020. Ces subventions ont perduré durant la crise COVID ;
- De l'équipement pour les manifestations organisées ;
- Du soutien organisationnel, logistique, technique et en communication dans le cadre des manifestations ;
- Des aides matérielles comme la mise à disposition de locaux.

Sans la mise à disposition de locaux, les associations ne pourraient fonctionner. En effet, s'ils devaient intégrer à leur fonctionnement un coût de location (pour exemple, la salle des fêtes a un tarif de location de 500€ la journée) et des charges d'électricité (41 000 € en 2023 pour l'ensemble des salles mises à disposition), ainsi que les frais d'entretien de locaux, elles ne pourraient de toute évidence pas boucler leur budget.

Tout comme les associations ne pourraient fonctionner sans le bénévolat. S'il fallait qu'elles rémunèrent le travail des nombreux bénévoles, là encore elles ne pourraient boucler leur budget. L'occasion nous est donnée de souligner l'importance de ce bénévolat, de remercier l'ensemble des bénévoles des associations et de rappeler que pour leur investissement, ils prennent du temps sur leur vie personnelle et parfois professionnelle.



Journée des associations

Pour chacune des aides apportées, la commune est fière d'être en partenariat avec toutes les manifestations associatives.

La charte communale de l'association responsable

Soulignant l'importance de l'exercice des associations, la commune a élaboré en 2023 une charte de l'association responsable.

Celle-ci permet aux associations qui le souhaitent de s'engager à leur tour.

Les actions énumérées dans cette charte sont liées à des gestes simples à mettre en œuvre et sont pour beaucoup déjà appliquées spontanément. Elles concernent les thèmes de la préservation des ressources et des énergies, de la réduction et du tri des déchets, des transports, de la communication, des achats durables, de l'alimentation et de l'organisation de manifestations.

En la signant, l'association signifie ainsi qu'elle aussi souhaite participer à rendre les activités soutenues par la commune plus responsables.

Favoriser les actions citoyennes

Informier : première étape pour favoriser les actions citoyennes.

La commune a ainsi organisé des journées dédiées à la transition écologique, à l'environnement et aux risques majeurs. Chacun a pu participer à des journées de nettoyage, à des ateliers ludiques et pédagogiques, ainsi qu'à des conférences pour petits et grands notamment sur le compostage, la réduction des déchets, la prévention des risques et les comportements à adopter.

Dès qu'elle le peut, la commune participe aux journées et ateliers environnementaux organisés par ses partenaires. Une sensibilisation et une transmission d'information accrue posant un socle pour des futures actions entreprises par les citoyens.



Journée de nettoyage organisée en partenariat avec la Région Sud "Nettoyons le Sud"



Organisation de la Fête d'Halloween
par les conseillers Municipaux jeunes

Conseil Municipal des Jeunes

Au mois de mai 2022, le Conseil Municipal des Jeunes a été mis en place par le Maire. Depuis, les 16 jeunes conseillers ont participé aux cérémonies patriotiques ainsi qu'au concours « *Un dessin pour la paix* », à des inaugurations (restauration de la Tour du Parage et boulodrome Yves Carzoli) et à l'atelier participatif du CAUE (restructuration des places du 11 novembre et Soldani).

Les jeunes conseillers se sont inscrits dans les commissions thématiques de leur choix (« *développement*

durable », « *sport et culture* », « *festivités et animations* » et « *devoir de mémoire* ») et ont pris part à des réunions de travail. Ils ont organisé la fête d'Halloween le 31 octobre et participent à l'opération « *Dans 1000 communes, la forêt fait école* », mise en place par la COFOR (communes forestières).

Au programme en 2024 : l'organisation d'une session de sensibilisation à la sécurité routière, avec les écoles de la commune, et la projection d'un film de la sélection du festival « *Alimentterre* ».

Participation citoyenne

Le dispositif solidaire de participation citoyenne vous est proposé pour optimiser la prévention dans tous les quartiers de la ville.

Piloté par la Police Municipale, cet outil permet à tous les citoyens d'être acteur de l'intérêt général. A ce titre, un référent par zone sera désigné et bénéficiera d'un contact privilégié avec la Police Municipale. La remontée des problématiques des quartiers est facilitée autant en matière de sécurité routière qu'en matière de sécurité des biens et des personnes.

Pour devenir référent de votre quartier, vous pouvez dès à présent écrire un courrier, adressé à Mme Le Maire, en donnant vos motivations.



Aide au permis

Depuis janvier 2022, la commune propose de donner un coup de pouce aux jeunes Arcois de 18 à 25 ans pour passer le permis B (hors conduite accompagnée) dans une auto-école de l'agglomération. C'est un véritable « *partenariat citoyenneté* » qui nécessite un engagement dans une action de bénévolat de 20 heures dans un service communal : action sociale, événementiel, etc. En fonction des revenus, l'aide accordée varie de 200€ à 500€. Au-delà de l'aspect financier, cette mesure encourage l'indépendance des jeunes en les impliquant activement dans la vie communale.

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du CCAS de la mairie.

Sensibilisation des plus jeunes à l'environnement

Jeunes citoyens et acteurs de demain pour la sauvegarde de l'environnement, la sensibilisation dès l'enfance est primordiale. L'apprentissage s'effectue pendant le temps scolaire, mais également sur le temps périscolaire.

De la maternelle à l'élémentaire

Depuis 2020, la cantine scolaire utilise des bacs pour la récupération des déchets organiques (végétaux et viandes), papiers en cellulose et sacs biodégradables.

Les restes alimentaires sont mis au composteur qui se situe à l'intérieur de l'école.

Depuis 2021, la commune distribue des gourdes en acier inoxydable à tous les élèves des écoles élémentaires l'année de leur arrivée en classe préparatoire. C'est un geste simple mais efficace pour les sensibiliser à la préservation de notre environnement. Distribution des gourdes au mois de mars pour les CP de l'année en cours !

L'opération «*La mer commence ici*» s'est poursuivie dans les écoles avec la participation de 2 classes qui ont tagué au pochoir l'ensemble des avaloirs de la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès et ses alentours. Une prise de conscience ludique des liens entre les réseaux d'eaux pluviaux et la mer.

En 2023, les enfants de l'ALSH utilisent des serviettes en tissu et, lors des sorties, sont équipés de gobelets réutilisables et de barquettes alimentaires en acier inoxydable lavables.

Les autres établissements de la commune

Des actions environnementales sont réalisées avec les élèves et leurs professeurs. La commune est partenaire d'actions sur 3 thématiques :

- L'organisation de journées de ramassage des déchets et la valorisation des mégots récupérés dans les cendriers de sondage avec les sites Agricampus et le CFA
- L'aménagement paysager du giratoire de la RD555 avec le lycée Agricampus ;
- Création du circuit connecté «*Les berges du Réal*» par les élèves du collège en partenariat avec les services patrimoine et technique.

Le permis du gymnase du collège a été accordé en 2023. La commune, conformément au PLU, a demandé et obtenu par le Conseil Départemental, des travaux de



Un arrosoir pour récupérer l'eau non bue, un gachimètre et des serviettes en tissus pour par chacun

Quelques installations ludiques ! Deux panneaux «*Appétit d'oiseau / Faim de loup*» pour éviter le gaspillage alimentaire, un gachimètre pour mesurer visuellement les déchets et la récupération des eaux non utilisées pour arroser les plantes du jardin-potager de l'école.

En plus de ces actions conjointes, le travail de désimperméabilisation de la cour de l'école Jean Jaurès par la commune a permis, entre-autre, au groupe scolaire Jean Jaurès d'obtenir le label E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable). La démarche E3D valorise le travail des élèves et des équipes pédagogiques qui s'engagent et qui mettent l'éducation au développement durable au cœur du fonctionnement même de leur établissement. Les élèves peuvent ainsi agir au quotidien à l'école.



Inauguration du circuit «*Les Berges du Réal*» réalisé par les collégiens et Madame Le Maire

désimperméabilisation sur 2800m² de surface à l'échelle de la parcelle.

Dispositifs d'aide

La commune aide les administrés dans leur démarche de protection de l'environnement et d'embellissement de la ville.

Opération " Mon jardin responsable "

En septembre 2021, la commune a adopté une délibération pour lancer l'opération « *Mon jardin responsable* » pour l'achat d'un composteur, d'un broyeur de végétaux et/ou d'un récupérateur d'eau de pluie.

Au 1^{er} janvier 2024, un total de 76 dossiers de demande avaient été reçus pour un montant total de 6825,63€ de subventions octroyées. Les dossiers sont à retirer sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie.



Végétalisation des pieds d'immeuble

La commune a souhaité fin 2022 ouvrir à tous les habitants du centre-ville la possibilité de participer à la végétalisation des espaces.

Lorsque l'opération envisagée par le citoyen est réalisable, un espace est alors ouvert par les services tech-

Opération rénovation façades

En 2023, l'équipe municipale a porté le projet d'actualisation de l'opération façades et revu son règlement afin de rendre le dispositif plus incitatif.

L'Opération Rénovation Façades dite « *ORF* » permet aux habitants propriétaires d'immeubles ciblés en centre-ville de bénéficier d'une subvention de la commune sur simple dépôt de dossier et sous réserve de la décision de la commission et de l'enveloppe budgétaire disponible.

L'embellissement des façades est un enjeu majeur pour la revitalisation du centre-ville. Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site de la ville, rubrique « *le quotidien / aides financières* ».



Végétalisation d'un pied de mur par le biais de "l'Opération de végétalisation"

niques, en façade, afin de pouvoir planter. En contrepartie, la plantation et l'entretien sont réalisés par chaque propriétaire s'étant engagé à participer à cette opération.

N'hésitez pas à participer !

Finances et subventions

“ **La Commune affiche une santé financière éclatante et des ambitions solidement financées** ”

La commune dévoile un bilan financier remarquable, mettant en lumière une gestion budgétaire exceptionnelle et des investissements stratégiques judicieux.

Les résultats comptables de l'année 2023 révèlent un excédent en fonctionnement de 2 millions d'euros, portant le cumul à une impressionnante somme de 5,6 millions d'euros.

De plus, un excédent en investissement de 1 million d'euros atteste d'une vision à long terme axée sur le développement de la commune.

Investissements structurants

En 2023, les investissements pour l'année se chiffrent à **5,4 millions d'euros**.

Depuis 2020, la commune a investi un total de **18,8 millions d'euros**.

Ces initiatives soutenues confirment l'engagement continu envers le développement et l'amélioration des infrastructures communales.

Ratios Financiers Solides

Les ratios financiers de la commune demeurent solides, avec une capacité d'autofinancement de 2,3 millions d'euros. L'épargne nette s'élève à 1,37 million d'euros, représentant les fonds disponibles après le remboursement des emprunts.

Ces chiffres illustrent la prudence financière et la vision à long terme de l'administration locale.

Réduction significative de la dette

La commune a récemment franchi un jalon financier en réduisant sa dette en dessous de 10 millions d'euros, équivalant à 4,2 années de capacité de remboursement. Les efforts soutenus de remboursement de capital se poursuivront, visant à réduire davantage la dette par habitant à environ 1000 euros d'ici la fin du mandat.

Trésorerie parfaitement maîtrisée

Actuellement, la trésorerie de la commune se situe à 6 millions d'euros. **Ces liquidités disponibles renforcent la position financière de la commune pour la réalisation de projets futurs.**

En conclusion, la commune affiche un bilan financier robuste, témoignant de la vision stratégique de l'équipe municipale pour assurer le bien-être de la communauté tout en posant des bases solides pour l'avenir.

UNE GESTION SÛRE ET RESPONSABLE !

Les financeurs

Gouvernement



- Restauration de la chapelle Sainte Roseline, phase 3 : 53 853,60€ (40% des dépenses subventionnables)
- Rénovation énergétique du château Morard : 155 333,60€ (80% des dépenses subventionnables)
- Rénovation énergétique de l'école Hélène Vidal : 16 806,40€ (80% des dépenses subventionnables)
- Rénovation du moulin de Ste Cécile (rénovation thermique et production d'énergie) : 201 613,83€ (33% des dépenses subventionnables)
- Rénovation énergétique de l'école Jean Jaurès : 92 866,40€ (80% des dépenses subventionnables)
- Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et la poste : 168 673,60€ (80% des dépenses subventionnables)

Préfet de Région



- Restauration de la chapelle Sainte Roseline, phase 3 : 53 853,60€ (40% des dépenses subventionnables)

Préfet du Var



- Renforcement du système de vidéoprotection : 10 000€ (4,59% des dépenses subventionnables)
- Mise aux normes et sécurisation de l'immeuble Hôtel de Ville et la poste : 110 080€ (80% des dépenses subventionnables)
- Création d'un complexe de sports et loisirs, phase 1 : 349 821,65€ (37,4% des dépenses subventionnables)
- Renforcement du système de vidéoprotection : 46 417€ (39% des dépenses subventionnables)
- Renforcement de la vidéoprotection à l'école Jean Jaurès : 4 400€ (20% des dépenses subventionnables)
- Réhabilitation de la salle polyvalente et extension des vestiaires : 107 351,20€ (22,18% des dépenses subventionnables)
- Installation de panneaux photovoltaïques : 157 200€ (80% des dépenses subventionnables)

Région Sud



- Acquisition d'équipements pour la Police municipale : 21 905€ (50% des dépenses subventionnables)
- Restauration des façades du donjon : 46 946€ (50% des dépenses subventionnables)
- Réhabilitation de la salle polyvalente et extension des vestiaires : 220 000€ (30,78% des dépenses subventionnables)
- Rénovation du moulin de Ste Cécile : 570 000€ (30% des dépenses subventionnables)
- Création de terrains de padel communaux : 20 000€ (50% des dépenses subventionnables)
- Requalification de l'avenue des 13 lorguais avec création de piste cyclable : 100 000€ (21,72% des dépenses subventionnables)

Conseil Départemental du Var



- Restauration des enfeus au cimetière du Thélon : 28 000€ (78% des dépenses subventionnables)
- Restauration de l'Hôtel de Ville hors rénovation énergétique : 150 000€ (50% des dépenses subventionnables)
- Création d'aires ludiques : 75 000€ (50% des dépenses subventionnables)
- Restauration Chapelle Saint Pierre et Saint Roch : 150 000€ (50% des dépenses subventionnables)
- Création de trottoirs entre l'avenue des Laurons et l'avenue Jean Jaurès : 7 000€ (forfait)
- Création d'un rond-point sur l'avenue des 13 lorguais : 25 000€ (répartition des amendes de polices)

Banque des territoires



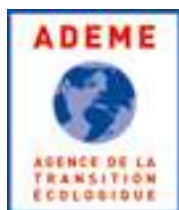
- Études des pré-îlots République et Saint Roch/Liberté : 13375€ (50% des dépenses subventionnables)
- Études complémentaires pour le complexe de sports et loisirs : 4480€ (50% des dépenses subventionnables)
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la conception et à la réalisation d'un complexe de sports et loisirs : 36960€ (50% des dépenses subventionnables)

Dracénie Provence Verdon agglomération



- Fonds de concours pour la rénovation du moulin de Sainte Cécile : 80000€ (26,67% des dépenses subventionnables)
- Fonds de concours pour l'optimisation des collectes de déchets : 13188€ (50% des dépenses subventionnables)

ADEME



- Diagnostic réduction plastiques et emballages pour le service de restauration et portage de repas : 2436€ (70% des dépenses subventionnables)
- Déploiement du tri sélectif hors foyer : 4969,54€ (50% des dépenses subventionnables)
- Acquisition de rosalies : 12201,71€ (50% des dépenses subventionnables)

Agence de l'eau



- Étude de désimpermeabilisation de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès : 14597€ (50% des dépenses subventionnables)

CAF du Var



- Investissement multi-accueil Le Greou : 17643,35€ (50% des dépenses subventionnables)

Impact 2024



- Appel à projet Sport et Bien-être pour l'équipement de vélo à assistance électrique : 13000€ (80% des dépenses subventionnables)

Fédération Française de Football



- Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble de vestiaires ou locaux pour un classement fédéral – Stade Gilles Rouvier : 30000€

Expression *Libre*

Chers Arcoises et Arcois,

Voilà bientôt quatre années, que nous vous représentons au sein du conseil municipal de notre belle ville des Arcs. De par notre engagement au quotidien et notre présence sans discontinuité au sein de ces derniers, mais également au sein des diverses commissions, nous sommes au fait de la totalité des dossiers actuels sur l'ensemble des thématiques.

Nous tenons à remercier Madame Gonzales pour la transparence ainsi que les explications données sur chaque dossier et questions posées.

Notre groupe comme vous l'avez compris, agit dans l'intérêt de notre commune et de chacun de ses habitants, tout en restant vigilant sur chaque dossier présenté. Notre rôle de minorité ne pouvant se cantonner à « l'opposition », il faut savoir faire preuve de discernement et de bon sens afin de satisfaire les demandes de nos concitoyens, dans le but être au rendez-vous des années futures, afin que notre ville reste une ville attractive, sécurisée et où il fait bon vivre.

Dans ce but, nous sommes également écoutés avec attention par l'équipe majoritaire en tant que force de proposition.

L'année 2024 est une année clé au niveau national, notamment avec les prochaines élections européennes qui se tiendront au mois de juin prochain. Un scrutin d'une grande importance qui définira bon nombres de subventions auxquelles les communes peuvent prétendre. Nous comptons sur votre mobilisation à toutes et tous, le vote n'est certes pas une obligation mais cela est un devoir.

Viendra ensuite la période estivale avec son lot de manifestations, avec par exemple notre beau festival des nuits du réal, ainsi que comme tous les deux ans, notre traditionnelle fête des médiévales. Nous vous y attendons nombreux et nombreuses, cette période est un élément clé pour la notoriété de notre ville, ainsi que pour la saison de nos commerçants, n'hésitez donc pas à partager le mot directement ou virtuellement.

Pour conclure, vous pouvez nous contacter pour toutes questions, renseignements ou problème à nous faire remonter par le billet de notre page Facebook Les Arcs longo maï ou par mail à l'adresse suivante : lesarcslongomai@gmail.com .

A très bientôt vos dévoués Fabienne, Nadia, Christophe et Julien.

Expression Libre

Partir à la cloche de bois ? Une fermeture de cabinet médical brutale et mal vécue

En septembre dernier, nombreux ont découverts par hasard le départ soudain du docteur TREGAN survenant quelques jours plus tard de celui du docteur BEN HADJ. Au-delà de la déception face à un départ qui peut sembler précipité et être vécu par certains comme un abandon, se pose également la question de la continuité des soins.

Même si son départ n'a pu semblerait il être anticipé (c'est pourquoi je reste prudent quant à la rumeur dénonçant le coût du loyer comme étant le litige l'ayant opposé à Mme le Maire), il aurait dû malgré tout prendre des dispositions pour que certains d'entre vous récupèrent leur propre dossier médical voir même que les plus fragiles soient dirigés vers un autre médecin. Outre les démarches administratives à accomplir, le médecin qui ferme son cabinet devrait au moins avertir sa patientèle.

L'arrêt d'une telle activité ne semble pas être formalisé mais il n'en demeure pas moins qu'il aurait été convenable d'informer les patients au minima par voie d'affichage ou tout autre moyen. Je félicite les médecins qui ont pu reprendre certaines personnes malgré une patientèle déjà en saturation ainsi que les pharmacies de proximité qui ont servis de relais et de soutien dans certains cas.

Compte tenu de la pénurie médicale, la fermeture d'un cabinet engendre forcément des difficultés pour trouver de nouveaux médecins traitants afin d'assurer le suivi de pathologies chroniques. Notre Maire devrait avoir un palliatif en promettant la présence prochaine de médecin H24, 7/7, 365 jours par an dans notre commune !... Donc acte. J'attends de voir cette énième promesse électoraliste pour me prononcer.

Mon devenir politique

Mes responsabilités de service m'obligent à me consacrer pleinement à mon travail. Cet investissement réduit ma disponibilité politique et je dois me rendre à l'évidence que je ne pourrais plus autant m'investir qu'avant. Nous sommes à deux ans de l'échéance électorale (élection municipale en 2026) et je sais que le combat politique s'organise déjà pour l'avenir de notre ville. J'apporterai mon aide et mon soutien à ceux qui souhaitent s'engager sans pour autant prendre le leadership. Comme le rappelle si bien Mme le Maire, je reste clairement la seule force d'opposition et je continuerai de maintenir la garde.

Nicolas DATCHY

Hommage à notre collègue élu, *Didier CHEVALAZ*

C'est avec beaucoup d'émotion que le 24 novembre 2023, nous avons perdu l'un des nôtres après s'être battu tel « *un guerrier provençal* » selon son expression, contre la maladie.

Didier était un homme au grand cœur, chaleureux, généreux, sensible et entier.

Il aimait beaucoup la vie, toujours de bonne humeur, il était connu comme étant un grand épicurien, un « vrai » bon vivant.

Il aimait sa Provence et son pays et c'est tout naturellement qu'il s'est engagé d'abord en tant qu'élu à Régusse puis à nos côtés en tant que conseiller municipal aux Arcs en rejoignant notre équipe en 2020.

Apprécié de tous, il laissera dans le cœur de chacun le souvenir de son accent chantant et de sa bienveillance envers les autres.

Didier va beaucoup nous manquer c'est évident. Il laissera un vide dans le cœur de chacun d'entre nous mais nous ne manquerons pas d'avoir toujours une pensée pour lui lors de nos moments forts.

Nous pensons à sa famille qu'il aimait plus que tout, son fils, sa femme et tous les siens.

Comme il le disait souvent « *y'a rien là* » et bien maintenant il y a TOI notre Ami, Didier.



LES NUITS, DU RÉAL

LES ARCS-SUR-ARGENS



05.07 | LOUANE

06.07 | MENTISSA
& NUIT INCOLORE



07.07 | MICHEL
JONASZ



08.07 | KLINGANDE



DU 05 AU 08
JUILLET
2024



@lesnuitsdureal
www.lesnuitsdureal.com



Les Arcs sur Argens

